



BIBRACTE – MORVAN DES SOMMETS

Région de Bourgogne-Franche-Comté
Départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire

Bilan intermédiaire du troisième cycle du label Grand Site de France

octroyé par décision ministérielle du 12 décembre 2007
reconduit une première fois le 24 janvier 2014
et une deuxième fois le 5 août 2022



Bilan intermédiaire du troisième cycle du label Grand Site de France

Ont participé à la rédaction de ce bilan :

- **Vincent Guichard**
directeur général
Bibracte
v.guichard@bibracte.fr
- **Sophie Mobillion**
chargée de mission Grand Site de France
Bibracte
s.mobillion@bibracte.fr
- **Olivier Thiébaud**
chargé de mission Paysage et urbanisme
Parc naturel régional du Morvan
olivier.thiebaut@parcdumorvan.org
- **Sophie de Champsavin**
cheffe du service Patrimoine naturel
Département de la Nièvre
sophie.dechampsavin@nievre.fr

Suivi éditorial : Flore Coppin, BIBRACTE

Maquettage : Jenn Meeüs

Ce document a été soumis aux membres de l'assemblée plénière du Grand Site de France le 3 novembre 2025.

Il a été présenté à l'assemblée des communes du Grand Site de France le 19 novembre 2025 et au bureau du Conseil départemental de la Nièvre le 24 novembre 2025.

Il a enfin été validé par le conseil d'administration de Bibracte EPCC le 9 décembre 2025.

Grand Site de France de Bibracte-Morvan des Sommets Secrétariat : Centre archéologique européen -
58370 Glux-en-Glenne - Tél. 03 86 78 69 00 www.grandsite-bibracte-morvan.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LA QUESTION DES MOYENS D'INTERVENTION	5
Les ressources financières	5
La gouvernance et les moyens humains	9
LE BILAN INTERMÉDIAIRE SELON LES CINQ AXES DU PROJET 2022-2027	12
Axe 1 : mener une gestion exemplaire des sites classés au cœur du territoire de projet	12
Axe 2 : œuvrer aux côtés des acteurs du monde de l'agriculture et de la forêt en vue de préserver la qualité paysagère du territoire	19
Axe 3 : œuvrer aux côtés des communes et des acteurs du monde des services en vue de préserver les ressources patrimoniales du territoire	22
Axe 4 : développer un projet de territoire qui ne laisse aucun occupant de côté et de faire du GSF un territoire attractif et accueillant	27
Axe 5 : évaluer en continu les performances afin d'ajuster les actions et partager l'expérience	30
EN FIN DE COMPTE...	31
ANNEXES	34

INTRODUCTION

Le second renouvellement du label Grand Site de France obtenu en 2022 par le territoire entourant le site classé du Mont-Beuvray s'est traduit par une amplification importante des ambitions du projet, tant dans ses dimensions territoriales qu'opérationnelles. Le territoire est passé de trois à douze communes, intégrant le site classé voisin du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne et le Haut-Folin, sommet du Morvan, tout en restant résolument rural et faiblement peuplé : 3.800 habitants pour 420 km², soit exactement cinq fois la surface de Paris intra-muros ; le changement de nom du Grand Site de France accompagne cet élargissement. Du point de vue opérationnel, on a renforcé les ambitions de la démarche, avec la volonté de mettre en place un dispositif pluridisciplinaire d'expérimentation territoriale mobilisant largement des scientifiques et des experts aux côtés des habitants et des acteurs locaux.

Tout en donnant un avis favorable à l'unanimité au renouvellement du label, la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages avait accompagné cet avis d'une clause de revoyure à trois ans, suivant en cela les préconisations du rapport de l'inspecteur général Serge Brentrop au vu des incertitudes relatives au financement de la démarche ([rapport disponible en ligne](#)). Le présent bilan intermédiaire du cycle de labellisation 2022-2028 est destiné à répondre à cette prescription.

LA QUESTION DES MOYENS D'INTERVENTION

Les ressources financières

Ne disposant pas de ressource dédiée issue du territoire, comme le permet ailleurs un syndicat mixte, par exemple, rappelons tout d'abord que le Grand Site de France s'appuie sur une gouvernance qui favorise un mode de fonctionnement sobre et agile : ses frais de structure sont autant que possible pris en charge par les trois membres du comité exécutif, à commencer par le chef de file de la démarche, à savoir BIBRACTE EPCC (chef de file), le Parc naturel régional du Morvan et le Département de la Nièvre.

Par ailleurs, le programme d'action ne prévoit qu'un nombre très limité d'investissements. Il s'agit pour l'essentiel de travaux menés sur les domaines publics des deux sites classés du territoire, Mont-Beuvray et Mont-Préneley – Sources de l'Yonne, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par leurs gestionnaires. Différents projets portés par les communes qui peuvent également contribuer au bon fonctionnement du Grand Site de France, tels que la requalification des espaces villageois, incluant des espaces de service, bénéficient quant à eux d'un appui en ingénierie du Parc naturel régional du Morvan (PNRM). Un premier investissement mutualisé, modeste, est en cours de montage en 2025 : l'installation de panneaux de signalétique routière du Grand Site de France, qui devrait être prise en charge par les communes, à l'origine de cette initiative.

Les ressources dédiées qui ont pu être mobilisées ont néanmoins très sensiblement crû depuis 2021, passant de 260.000 € à près de 700.000 € en 2025 (ill. 1), dépassant nettement l'objectif de 500.000 € qui avait été estimé nécessaire lors du renouvellement du label pour remplir les ambitions de ses porteurs.

Sur le total des fonds collectés en 2025, l'apport de l'État est le plus important (plus de 300.000 €) ; il est issu essentiellement du ministère de la Transition écologique, avec le maintien du soutien fléché de 40.000 € alloué au PNRM et la mise en place d'un nouveau soutien de 60.000 € à BIBRACTE fléché sur l'animation de la démarche et la valorisation du paysage à compter de 2024, conséquence directe d'une préconisation du rapport produit par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) en novembre 2022. Ce montant total de 100.000 € est dédié d'une part à la prise en compte du temps passé par le chargé de mission Paysage et urbanisme du PNRM (à hauteur de 20.000 € par an), d'autre part à financer différentes dépenses de fonctionnement liées à la gestion du site classé du Mont-Beuvray (interventions

des paysagistes conseil Claude Chazelle puis Maïté Beullier, au titre de l'agence Détours ; suivi sanitaire des arbres remarquables par l'ONF) et à l'animation de la démarche Grand Site de France (résidences des "Arpenteuses", trio de paysagistes-artistes ; définition de l'aire d'influence paysagère du site classé du Mont-Beuvray au vu des projets photovoltaïques ; etc.).

Le soutien renforcé de l'État souligne par contraste la modestie de la contribution des collectivités territoriales : à peine plus de 50.000 €. On doit particulièrement souligner que la dotation dont les communes bénéficient au titre des Aménités rurales est très peu mobilisée, alors que son montant a fortement augmenté, l'appartenance à un Grand Site de France étant incluse dans le calcul de son montant à compter de 2025. Le montant consolidé de cette dotation sur les douze communes du Grand Site de France était plus précisément de 218.934 € en 2024 et de 239.707 € en 2025, son assiette étant basée pour une bonne partie sur l'existence de larges zones de protection au titre de Natura 2000. La somme mobilisée pour les actions du Grand Site de France l'est au travers de cotisations de certaines d'entre elles à l'association CHEMINS (3.750 € en 2025). Pour ce qui concerne les grandes collectivités (Région et Départements), on doit noter que le fait qu'elles soutiennent déjà substantiellement BIBRACTE et le PNRM pour leurs autres actions est un frein à leur appui spécifique à la démarche Grand Site de France à l'heure où toutes subissent de sévères baisses de leurs moyens d'intervention.

La très grande majorité des fonds mobilisés pour la démarche Grand site de France l'a donc été au moyen de sollicitations effectuées sur projets ou par réponse à des appels à projets ouverts.

Dans la première catégorie, on peut ranger des soutiens au titre du programme LEADER (FEADER + Région) qui ont permis de donner une impulsion à la démarche Grand Site de France en 2021-2023, et plus récemment un soutien obtenu au titre du Fonds vert pour soutenir un des volets du projet SADAPTER dont il sera question plus loin, à savoir l'animation foncière. S'y ajoutent un crédit en ingénierie de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la mise en tourisme du réseau de chemins ruraux et, dans un autre registre encore, un crédit d'impôt pour l'embauche pour deux ans d'un jeune docteur en sociologie.

Dans la seconde catégorie, se rangent cinq projets de recherche :

- Un projet à vocation agricole, [SADAPTER](#) (2023-2026), et un autre à vocation forestière, le [Laboratoire forestier du mont Beuvray](#) (2021-2026), qui sont financés par le dispositif du Partenariat européen d'innovation pour l'agriculture et la foresterie (PEI-AGRI), lui-même financé par le FEADER et la Région ;
- Deux projets triennaux successifs, [INCULTUM](#) (2021-2024) et [SECReTour](#) (2024-2027), financés par les programmes H2020 et Horizon Europe, qui s'intéressent à des enjeux touristiques et patrimoniaux, avec la mobilisation d'un large consortium européen mené par l'université de Grenade ;
- Un projet biennal financé par l'Agence nationale de la Recherche, [COUDRIER](#) (2023-2025), qui s'intéresse à la ressource en eau sous l'angle d'une recherche participative.

Une partie importante du financement de ces projets est mise en œuvre par des organismes tiers (laboratoires de recherche, organismes professionnels) : plus de 600.000 € des montants comptabilisés au bénéfice de BIBRACTE leur auront été redistribués sur la période 2022-2026.

Au total, les ressources acquises à ce jour jusqu'au terme de la labellisation en 2028 se montent à un peu moins de 3.100.000 €, en considérant que les subventions de fonctionnement de la DREAL au PNRM et à BIBRACTE, pour un total annuel de 100.000 €, seront reconduites dans les années qui viennent. Leur origine est, par ordre décroissant : l'Union européenne (50,1%), l'État (41,0%), les collectivités (7,4%), les fonds privés (1,4%).

L'essentiel du financement nécessaire au bon fonctionnement de la démarche est acquis pour l'année 2026, grâce à SECReTour et aux deux projets émergeant au PEI-AGRI. En revanche, l'identification des ressources requises reste à faire pour 2027 et au-delà. Le programme Horizon Europe sera de nouveau sollicité dans la continuité de SECReTour dans le cadre d'un appel à projets qui sera ouvert au printemps 2026. Il est en revanche nettement plus difficile d'identifier des dispositifs de financement mobilisables pour prendre la suite du PEI-AGRI. D'ores et déjà, BIBRACTE fait partie de deux consortiums qui candidatent à l'automne 2025 aux appels à projet Horizon Europe très concurrentiels qui concernent l'agriculture, la forêt et l'environnement (cluster 6). D'autres candidatures suivront, qui s'appuieront sur le partenariat qui a été

établi avec les centres de Palaiseau et de Nancy d'Agro-ParisTech, notamment dans le cadre d'un nouvel appel à projet régional au titre du PEI-AGRI et dans celui de l'appel annuel à projet « Connaissance » du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). On espère également la réouverture d'appels à projet en sciences participatives par l'Agence nationale de la Recherche, plusieurs fois annoncés et reportés au motif de restrictions budgétaires. On suit également avec attention les initiatives prises à l'échelon national (projet de programme prioritaire de recherche – PEPR – TRANSFORM) et européen (dispositif eLTER, *integrated European Long-Term Ecosystem, critical zone and socio-ecological Research*) pour constituer un réseau de terrains d'étude et d'observation pluridisciplinaires partagés, organisés sur le long terme, réseau dans lequel le Grand Site de France pourrait avoir toute sa place au vu du nombre et de la diversité des partenaires scientifiques qu'il est déjà parvenu à mobiliser.

Par ailleurs, la très faible densité de population du territoire du Grand Site de France limite fortement l'importance des ressources qu'on pourrait y collecter pour animer la démarche, mais on ne désespère pas de parvenir à mutualiser les moyens des acteurs locaux dans le cadre d'un dispositif d'entrepreneuriat de territoire pour contribuer de façon significative à l'animation de la démarche. Pour ce qui concerne les communes, des mutualisations de moyens permettraient des économies, tandis que des projets partagés favoriseraient la mobilisation de la dotation Aménités rurales de l'État au profit des objectifs du Grand Site de France. Du côté des grandes collectivités, Région et Départements, il est difficile d'être optimiste à l'heure où celles-ci ont de grandes difficultés financières. À l'échelon intermédiaire, les trois communautés de communes concernées par le Grand Site de France peuvent sans doute être mieux mobilisées par des apports en industrie sur le volet du tourisme, mais le fait que les communes du Grand Site de France ne représentent qu'une petite minorité au sein de chacune ne facilite pas leur mobilisation. La formule du syndicat mixte, qui est utilisée pour porter beaucoup de Grands Sites de France, y compris en Bourgogne-Franche-Comté (avec le Vézélien), semble plus délicate à mettre en œuvre au vu du faible effectif de la population du Grand Site de France et, partant, le faible rendement que produirait les cotisations des communes, sachant que les communes du Vézélien cotisent sur la base de 8 € par habitant. Il s'agit néanmoins d'un scénario de financement que l'on vise de partager avec les maires du Grand Site de France lors d'une rencontre prochaine avec leurs homologues du Vézélien.

Enfin, la difficulté à sécuriser les ressources de la démarche Grand Site de France s'inscrit dans un contexte où BIBRACTE connaît des difficultés croissantes pour assurer le financement de ses missions statutaires, en raison de la quasi-absence de réévaluation des contributions de ses membres depuis la création de l'EPCC en 2008, alors que, depuis la même date, l'inflation a été d'environ 30%. L'augmentation des recettes propres de l'établissement et le recours accru à des financements sur projet ne suffisent plus à compenser cette évolution. Dans ces conditions, il est délicat de solliciter les grandes collectivités (Région, Départements) pour le financement spécifique de la démarche Grand Site de France, alors que l'accroissement de leur soutien est vital pour l'établissement qui porte le label, mais devient de plus en plus difficile à espérer à l'heure où toutes connaissent également d'importantes difficultés budgétaires.

Grand Site de France
de Bibracte – Morvan des Sommets

Financements du Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets, 2021-2027

Bénéficiaire	Origine	Instrument	Motif	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	total	dont redistribué	Récapitulatif par origine			
														Europe	Etat	Région	autres
BIBRACTE	Etat	DREAL	TOTAL	179 960	326 463	261 004	537 055	614 271	476 906	117 819	60 000	2 573 478	642 772	1 550 394	50,1%		
	Région	LEADER	bilan 2014-2020 GSF	4 000	15 000								4 000	1 268 500	41,0%		
	Europe	FEADER/LEADER	projet Patrimoine et territoire	15 000	57 168								30 000	227 068	7,3%		
	Etat	Crédit impôt-recherche	mission M. Georghiu	41 911	45 722	11 430							99 063	0	0,0%		
	Europe	H2020	projet INCULTUM	59 049	88 573	88 573	29 524						265 719	3 750	0,1%		
	Région	PEI AGRI	projet Laboratoire forestier	24 000	24 000	24 000	27 976	27 976					131 928	41 820	1,4%		
	Europe	FEADER/PEI AGRI	projet Laboratoire forestier	96 000	96 000	96 000	111 903	111 903					577 710	3 092 533	100,0%		
	Etat	FNADT Massif central	appui projet COUDRIER		10 000	10 000							10 000				
	Etat	ANR	projet COUDRIER		31 000	31 000	124 000	93 000					248 000				
	Région	PEI AGRI	projet SADAPTER				20 714	20 714					62 141				
	Europe	FEADER/PEI AGRI	projet SADAPTER				82 854	82 854					248 953				
	Etat	DREAL	fonctionnement GSF				60 000	60 000					60 000				
	Europe	Horizon Europe	projet SECrie tour				80 083	120 125					360 375				
	Etat	ANCT	développement touristique					48 810					48 810				
Etat	Fonds vert	animation foncière					48 889	53 333	17 778			120 000					
PNR Morvan	Etat	DREAL	TOTAL	27 000	25 500	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	292 500					
	Etat	DREAL	cartographie des chemins ruraux	6 000									6 000				
	Etat	DREAL	cartes d'arpentage	10 000	15 000	25 000	25 000	20 000	20 000				113 000				
	Etat	DREAL	diagnostics paysagers	10 000	10 000								20 000				
	Etat	DREAL	expérimentation foncière					6 500					6 500				
	Etat	DREAL	animation GSF et divers	1 000	500	15 000	17 000	13 500	20 000	40 000	40 000	40 000	147 000				
	CHEMINS	Privé	dons	TOTAL	41 793	43 303	39 953	15 380	23 000	0	0	0	163 429				
		Etat	DRAC	projet Art et Territoire	13 700	13 700	12 000							39 400			
		Etat	DRAC	projet Art et territoire	17 667	17 667	17 667	15 000	15 000					83 001			
		Europe	FEADER/LEADER	projet Art. et territoire	10 286	10 286	10 286							30 858			
Région		Aide au dvpt culturel	fonctionnement					3 000					3 000				
CD 71		fonctionnement	fonctionnement		1 000								1 000				
Communes		aménités rurales	fonctionnement					3 750					3 750				
Privé		cotisations	fonctionnement	140	650		380	1 250					2 420				
GIEF Mont Beuvray		Etat	DRAAF/CASDAR	TOTAL	0	0	8 333	16 666	22 666	8 333	0	0	55 998				
		Etat	DRAAF/CASDAR	fonctionnement			8 333	16 666	16 666	8 333			49 998				
	Etat	DRAAF/CASDAR	fonctionnement					3 000				3 000					
	Etat	DRAAF/CASDAR	fonctionnement					3 000				3 000					
	Etat	DRAAF/CASDAR	fonctionnement					3 000				3 000					
SAFER BFC	Etat	DREAL	expérimentation foncière		7 128							7 128					
	Etat	DREAL	expérimentation foncière		7 128							7 128					
TOTAL				2 487 533	402 394	3 492 290	609 101	699 938	525 239	157 819	100 000	3 092 533	642 772				
Récapitulatif par origine (hors apports en industrie)																	
Europe	1 550 394	50,1%															
Etat	1 268 500	41,0%															
Région	227 068	7,3%															
Départements	1 000	0,0%															
ComCom	0	0,0%															
Communes	3 750	0,1%															
autres	41 820	1,4%															
TOTAL	3 092 533	100,0%															

III.1 : Récapitulatif des moyens financiers mobilisés par le Grand Site de France de Bibracte — Morvan des Sommets sur le 2^e cycle de labellisation (2022-2028), par référence à l'année 2021.

Le tableau n'indique que les ressources collectées auprès de partenaires et spécifiquement dédiées au soutien de la démarche. Il ne prend en compte que les ressources déjà comptabilisées, à l'exclusion du soutien du ministère de la Transition écologique (40 000 € versés au Parc naturel régional du Morvan et 60 000 € versés à BIBRACTE) qu'on considère comme acquises jusqu'à 2028. Il inclut des apports en nature (appui en ingénierie de l'ANCT) et en dégrèvement fiscal (crédit impôt-recherche). Par ailleurs, une partie des ressources collectées par BIBRACTE dans le cadre d'actions de recherche (Horizon Europe et PEI-AGRI) a été mise à la disposition de tiers, pour un montant un peu supérieur à 640.000 €.

La gouvernance et les moyens humains

Le schéma de gouvernance avait été actualisé et largement précisé lors du dernier renouvellement du label ([GSF 2021](#), p. 84-87).

Le comité exécutif réunit les trois instances qui portent la démarche Grand Site de France : BIBRACTE, le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) et le Département de la Nièvre. Ses réunions mobilisent le directeur général de BIBRACTE, le directeur du PNRM et la directrice générale adjointe des services du Département en charge de l'Aménagement et du Développement des territoires, ainsi que des membres de leurs équipes de direction et les trois référents qui animent l'équipe opérationnelle : la chargée de mission Grand Site de France de BIBRACTE, le chargé de mission Paysage et urbanisme du PNRM et la cheffe du service Patrimoine naturel du Département de la Nièvre. Le comité exécutif s'est réuni à six reprises entre début 2022 et l'été 2025, la plupart des questions étant traitées au fil de l'eau par l'équipe opérationnelle, à charge des trois référents d'informer leur hiérarchie, voire de lui faire valider les actions qui le méritent. Ce mode opératoire est perfectible, le partage des initiatives et des travaux étant toujours en-deçà de ce qui serait souhaitable. Cela concerne notamment les propositions soumises à des appels à projet par BIBRACTE, dont le nombre et les délais de procédure interdisent une validation formelle par les partenaires en amont des dépôts de dossier, ceux-ci étant toujours bouclés à la dernière minute. Par ailleurs, de nombreuses actions portées par le PNRM sur l'ensemble de son territoire — comme celles menées au titre de Natura 2000, de la valorisation des chemins ruraux ou de la transition énergétique — méritent une concertation, plus ou moins étroite selon les cas, avec l'équipe qui porte la démarche Grand Site de France. Pour contribuer à pallier ces difficultés, une réunion inter-équipes rassemblant les collaborateurs concernés des trois instances s'est tenue le 28 mars 2025, afin de favoriser une meilleure interconnaissance des dossiers portés par chacun. Une telle réunion devrait être réitérée à un rythme annuel.

L'équipe opérationnelle a parfaitement joué son rôle de cœur du dispositif. Sa composition est fondée sur un "noyau dur" constitué du directeur général, de la directrice générale adjointe et de la chargée de mission Grand Site de France de BIBRACTE, du chargé de mission Paysage et urbanisme du PNRM et de la cheffe du service Patrimoine naturel du Département de la Nièvre. Participent également à ses travaux différentes personnes selon les thématiques d'actualité. Pour la période 2022-2025, cela a concerné notamment :

- La responsable de l'action culturelle, la chargée de

médiation territoriale et la chargée de promotion de BIBRACTE,

- La chargée de mission Agroécologie, biodiversité et milieux ouverts herbacés du PNRM,
- La responsable de la communication de BIBRACTE, chargée des projets INCULTUM et SECReTour,
- Le chargé de projet Forêt de BIBRACTE, chargé du Laboratoire forestier du mont Beuvray,
- Les chargés d'action culturelle de l'association Le Facteur rural en tant que prestataires de Bibracte (projet "Art & Territoire" financé par le programme LEADER), puis de l'association CHEMINS, grâce à l'appui de la DRAC,
- Le chargé d'étude d'AgroParisTech pour le projet SADAPTER, à compter de début 2025,
- La chargée d'animation foncière de Bibracte à compter de début 2025,
- La chargée du projet COUDRIER au sein de l'équipe de la Maison du patrimoine oral de Bourgogne de septembre 2023 à août 2025,
- Des étudiants en master venus renforcer les actions dans le cadre de différents projets.

Au total, le renforcement progressif des moyens a permis de mobiliser jusqu'à une dizaine de personnes en équivalent temps plein en 2025 — en comptant le personnel des équipes de recherche impliquées dans les projets SADAPTER, Laboratoire forestier et COUDRIER —, mais il est loin d'être certain qu'on parvienne à maintenir un effort à ce niveau dans les années à venir. Signalons notamment que la chargée de mission Grand Site de France, détachée pour les deux tiers de son temps par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, est entièrement financée sur des projets de durée limitée : programme LEADER en 2021-2023, puis PEI-AGRI de 2024 à 2026 pour le projet SADAPTER. Le temps consacré au Grand Site de France par le chargé de mission Paysage et urbanisme du PNRM est par ailleurs pris en charge par la subvention annuelle dédiée de la DREAL.

Cette équipe opérationnelle se réunit sur un rythme hebdomadaire. Elle mobilise au coup par coup des invités, quand l'ordre du jour le requiert. Elle est le plus souvent complétée par des réunions thématiques liées aux projets en cours. Plusieurs de ses membres animent des groupes de travail sectoriels (voir infra pour plus de détails).

Le comité stratégique n'a pas été formellement mis en place. Il s'agit de personnes référentes dûment identifiées dans l'ensemble des organisations locales

et régionales qu'il est nécessaire d'impliquer dans la démarche Grand Site de France : administration de l'État (principalement : préfectures, DDT, DREAL, DRAC, DRAAF), collectivités, instances professionnelles (Chambres d'agriculture, SAFER, CNPF, ONF, Offices de tourisme, etc.) et associations issues de la société civile. La plupart de ces organisations participent d'ailleurs à un ou plusieurs groupes de travail. Au total, il nous semble avoir établi des contacts durables avec l'ensemble des organisations nécessaires au bon fonctionnement du Grand Site de France.

L'assemblée des communes réunit des représentants des douze communes du Grand Site de France. En plus du maire, un référent a été identifié au sein de chaque conseil municipal. L'assemblée est réunie à un rythme régulier (trois à quatre séances par an, soit dix séances entre début 2022 et l'été 2025) avec le souci d'assurer la bonne information des élus tout en évitant de les sursolliciter. Chaque réunion privilégie un nombre limité de sujets mis en débat, après un préambule qui consiste à lister rapidement les avan-

cées depuis la réunion précédente, toutes thématiques confondues, avancées qui sont compilées dans un Fil du Grand Site de France partagé à la même occasion par la chargée de mission Grand Site de France de BIBRACTE (ill. 2). Les séances connaissent une assiduité stable, avec un nombre de communes représentées qui oscille entre huit et dix. En plus de l'assemblée, de nombreuses autres réunions thématiques voient la participation d'élus municipaux.

En marge de l'assemblée des communes, on a également tenté de mobiliser de façon concertée les secrétaires de mairie en les réunissant pour leur présenter la démarche et entendre leur point de vue, mais leur forte charge de travail et leurs contraintes de calendrier n'a conduit qu'à un résultat mitigé : une réunion tenue en janvier 2025, après avoir été plusieurs fois reportée, n'a réuni que quatre des douze personnes concernées.

Le comité des sages destiné à fournir des conseils à des moments décisifs de la démarche n'a pas été mobilisé depuis l'été 2021. Il en va de même pour l'assemblée plénière.



Ill. 2 : Assemblée des communes du GSF de novembre 2025 au chalet de Préperny, géré par l'association SKIMO sur le Haut-Folin (cl. Bibracte / Sophie Mobillion 2025).

Le comité de gestion du site classé du Mont-Beuvray a été réuni une fois depuis début 2022, le 8 juin 2025.

Les Entretiens de Bibracte-Morvan, qui constituent en quelque sorte la conférence de territoire, ont été organisés sur un rythme annuel :

- Les 16-17 septembre 2022 (16^e édition), sous le titre *Dans les prés !*
- Les 15-16 septembre 2023 (17^e édition), sous le titre *Quand l'art se mêle de ce qui nous regarde !* en relation avec l'action INCULTUM
- Les 18-19 octobre 2024 (18^e édition), sous le titre *L'eau dans tous ses états*, en relation avec l'action COUDRIER
- Les 17-18 octobre 2025 (19^e édition), sous le titre *Des paysages en commun*, en relation avec l'action SECReTour

Selon une formule éprouvée, les Entretiens associent d'une part des exposés et débats en salle, d'autre part l'exploration du territoire à la rencontre de ses acteurs sur la thématique choisie, de façon à capter un public diversifié. Le nombre de participants a oscillé entre 65 et 115 selon les éditions.

Enfin, une bonne partie des travaux du Grand Site de France se fait dans le cadre de groupes de travail, animés pour la plupart par un membre de l'équipe opérationnelle. Trois sont constitués sous forme associative.

L'association CHEMINS avait été créée en 2020 par un petit groupe de proches de BIBRACTE pour appuyer la démarche Grand Site de France. Après avoir rencontré des difficultés à trouver sa place dans le dispositif, elle a en quelque sorte été refondée en 2024 à la faveur d'une révision de son objet social et de ses statuts, avec l'ambition d'être un espace privilégié de concertation et d'action pour les acteurs du territoire concernés par la démarche. Son objet est ainsi formulé de la façon suivante :

“L'association porte un projet d'animation territoriale, notamment culturel, visant à fédérer habitants, artistes et scientifiques autour de la valorisation et de l'attention portée à leur milieu de vie, comprenant l'ensemble de ses ressources patrimoniales, naturelles et culturelles, fédérées par le paysage remarquable du Morvan des Sommets.

Il s'agit avant tout de :

- *Soutenir les habitants du Morvan dans leurs efforts*

de sauvegarde et de régénération de leur milieu de vie,

- *Engager un processus d'expérimentation et de coopération territoriale inspirant par le biais d'actions de médiation artistique et scientifique, en œuvrant en particulier en partenariat avec les organismes qui animent la démarche Grand Site de France,*

- *Envisager tous types d'actions partagées profitables aux parties ci-dessus identifiées.*

Le projet est conçu dans la perspective de contribuer à nourrir le collectif et de mettre en synergie toutes les bonnes volontés locales et extérieures qui manifestent l'envie de participer à cette ambition.”

Ses statuts accordent notamment une place privilégiée aux communes sous la forme d'un collège spécifique au sein des membres.

Lors de son assemblée générale ordinaire tenue le 2 septembre 2025, elle comptabilisait quarante membres, en plus des douze communes. Sa présidente est une ancienne agricultrice, Jannie Goujon, qui est notamment très mobilisée sur le sujet de la valorisation des chemins ruraux.

CHEMINS a repris l'activité d'organisation des balades attentionnées précédemment portées par BIBRACTE, avec l'appui technique de l'association Le Facteur rural qui intervient sous forme de prestations de service, mais a l'ambition d'ouvrir ses activités à d'autres sujets qui peuvent être mutualisés à l'échelle des douze communes. CHEMINS sollicite des subventions, en particulier de la part des communes du Grand Site de France, dont cinq ont répondu à l'appel en 2025.

L'association Mont-Beuvray, entraide et compagnie a été fondée en 2023 et labellisée la même année comme Groupement d'intérêt économique et écologique (GIEE) par le ministère de l'Agriculture. À l'été 2025, elle réunit vingt et un exploitants agricoles et transformateurs de produits locaux basés sur le territoire du Grand Site de France. Comme son nom l'indique, son objectif principal est de renforcer les solidarités au sein de la communauté paysanne du territoire, quels que soient les modèles de production concernés (élevage bovin conventionnel et filières de diversification). Elle s'intéresse particulièrement à l'accompagnement à l'installation, à la promotion des produits agricoles et à la valorisation du métier d'agriculteur auprès de la population locale et des visiteurs. Elle organise des manifestations culturelles dans les fermes et elle est à l'origine d'une autre association, **Buffets Paysans**, qui propose un service de traiteur. Le GIEE est également un acteur clé du projet [SADAPTER](#).

Le groupe de dialogue forestier a été constitué en 2024 dans le cadre du Laboratoire forestier. Son objet est de créer un espace de dialogue entre les personnes et organisations qui se considèrent parties prenantes de la gestion forestière à l'échelon local. Dans le contexte très conflictuel des enjeux forestiers en Morvan, la mise en place du groupe a bénéficié du soutien méthodologique de l'association DIALTER, spécialiste du dialogue territorial (voir Cacot et al. 2024). Animé par le chargé de mission forêt de BIBRACTE, le groupe est constitué d'une vingtaine de participants *intuitu personae* qui se réunissent tous les deux mois en moyenne. Ses travaux de l'année 2024 se sont soldés par des [recommandations](#) qui ont été largement partagées.

Le groupe de travail sur les chemins a été constitué à la suite d'un inventaire des chemins ruraux du Grand Site de France mené en 2020 dans le cadre d'un travail universitaire. Il mobilisait initialement les élus municipaux principalement, en vue de préciser la cartographie des chemins et d'identifier des priorités d'entretien. C'est dans ce cadre qu'ont été identifiés des itinéraires de visite et, en particulier le Tour du Morvan des Sommets qui permet de parcourir le territoire de village en village, le long d'une boucle de 140 km. Le volet d'animation et d'action culturelle le long des chemins a été repris en 2024 par l'association CHEMINS évoquée ci-dessus.

Le groupe de travail consacré à l'offre touristique a lui aussi évolué. Constitué à l'origine d'un noyau dur d'une vingtaine de prestataires et d'acteurs publics du territoire (trois offices de tourisme communautaires et la maison du tourisme du PNRM), il a évolué en 2025 vers une action plus ciblée vers la mise en tourisme de l'offre de randonnée, avec l'appui de l'agence ALPA financée par l'ANCT. Ce groupe est animé par la chargée de promotion et la responsable de la communication de BIBRACTE. Il œuvre en concertation étroite avec le chargé de mission Activités de pleine nature et la responsable du pôle Tourisme du PNRM.

Dans le cadre du programme Milieux Ouverts Herbacés de l'Inter-Parcs Massif Central, le PNRM a initié une démarche d'animation sur **les pratiques de pâturage**, en s'appuyant sur l'outil Patur'Ajuste. Un groupe de travail a été initié en 2019, rassemblant quelques éleveurs du territoire du Grand Site de France et de ses abords, animé par la chargée de mission agro-écologie et milieux ouverts herbacés.

Dans un autre registre, **un groupe de travail relatif aux enjeux fonciers** bien plus ciblé géographiquement a été amorcé en 2024 et consolidé en 2025 à la

faveur de la création du poste de chargée d'animation foncière au sein de l'équipe de BIBRACTE. Constitué en vue de créer une association foncière pastorale sur la clairière agricole du hameau d'Anverse afin de contre-carrer la déprise agricole, il mobilise deux douzaines de propriétaires, dont beaucoup résident dans ce hameau, ainsi que quatre exploitants agricoles et la commune de Glux-en-Glenne. La constitution de deux autres groupes de ce type est envisagée dans les mois à venir.

BILAN INTERMÉDIAIRE SELON LES CINQ AXES DU PROJET 2022-2027

Axe 1 : mener une gestion exemplaire des sites classés au cœur du territoire de projet

Action 1.1 : harmoniser la gestion des cœurs de site.

- Faire prendre en considération le site classé du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne par le comité de gestion du site classé du Mont-Beuvray déjà existant. Ce comité réunit autour des gestionnaires (BIBRACTE et le CD58) les services de l'État concernés (DREAL, DRAC, ABF), l'ONF (en charge de la gestion forestière des deux cœurs de site) et le PNRM (notamment dans ses responsabilités d'autorité de gestion des sites Natura 2000 de son territoire et de gestionnaire de la Réserve naturelle des Tourbières du Morvan).
- Établir une concertation étroite entre les gestionnaires des cœurs de site et leurs partenaires principaux, voire une mutualisation des moyens mis en œuvre.

La prise en compte du site classé du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne par le comité de gestion du site classé du Mont-Beuvray n'a pas été formalisée, ce dernier n'ayant d'ailleurs été réuni qu'une seule fois entre 2022 et 2025, le 8 juillet 2025. En revanche, les rencontres régulières entre l'équipe de BIBRACTE et le service du patrimoine naturel du Département de la Nièvre, tout comme la gestion des deux massifs forestiers par la même technicienne de l'ONF, l'extension de plusieurs actions du Laboratoire forestier au mont Préneley, le choix de la clairière agricole d'Anverse, située dans l'emprise du site classé du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne, comme terrain d'application privilégié pour la création d'Associations foncières pastorales, la poursuite de la fouille archéologique du sanctuaire antique des Sources de l'Yonne (avec des résultats importants, consignés dans les [rapports scientifiques annuels](#) du programme de recherche sur le Mont-Beuvray ; ill. 3), ou encore l'élaboration en 2023-



Ill. 3 : Un des trois temples du sanctuaire antique des Sources de l'Yonne en fin de fouille (fouille T. Moore, université de Durham, et Ralf Hoppadietz, Bibracte ; cl. Bibracte / Antoine Maillier 2025, n° 147937). Le principal apport de la fouille a été de montrer que le temple gallo-romain (I^{er} – III^e s. de n. è.) a été précédé de deux États contemporains de Bibracte (I^{er} s. av. n. è.). Les vestiges ont été remblayés après la fouille, en prenant soin de laisser visible le tracé des murs romains sous la forme de murets en pierre sèche.

2024 d'un [document de gestion conjoint des deux sites classés](#), sont autant de facteurs qui ont conduit à faire converger les modalités de gestion des deux sites classés.

Parmi les tâches envisagées pour les années à venir figure en bonne place la rénovation complète de la signalétique du site, incluant aussi le patrimoine culturel (agglomération antique des Sources de l'Yonne, installations liées au flottage).

Action 1.2 : poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion paysagère.

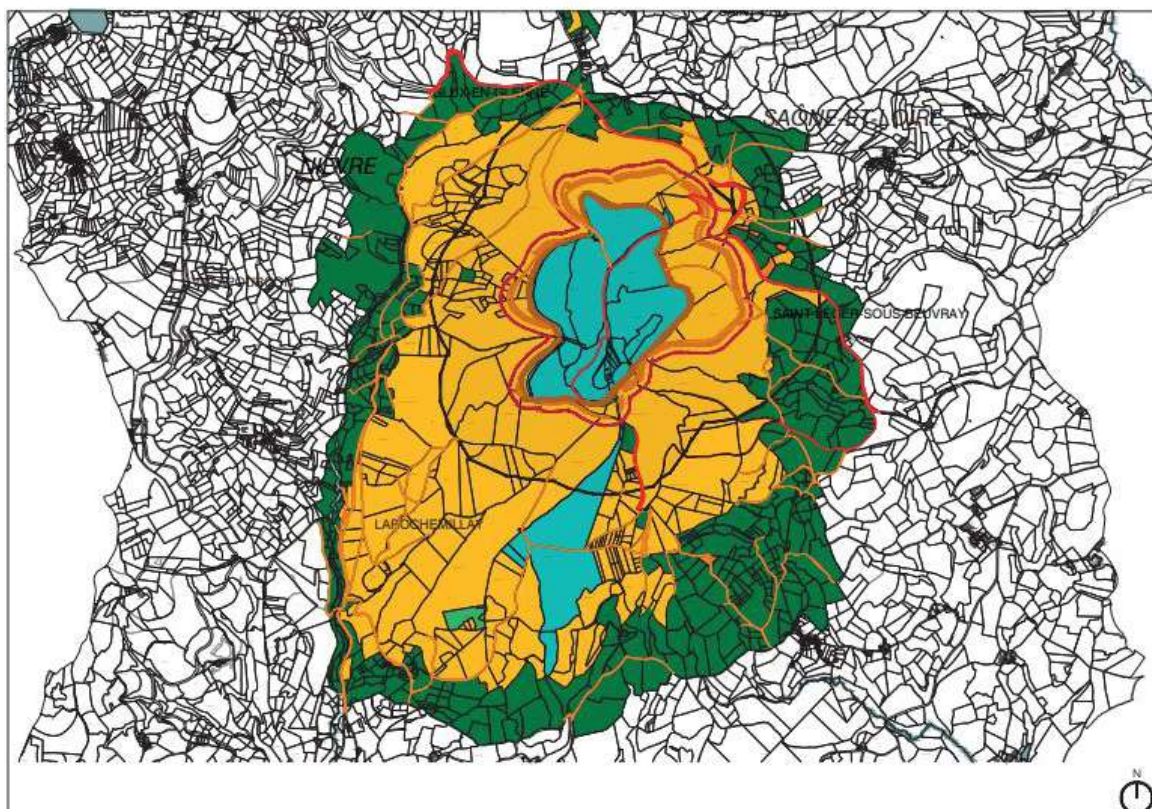
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion paysagère du site classé du Mont-Beuvray, en intégrant les ajustements indiqués dans ce dossier.
- Doter le site classé du Mont-Préneley et des Sources de l'Yonne d'un plan de gestion paysagère répondant aux mêmes ambitions que celui du Mont-Beuvray.

L'agence de paysage Détours a poursuivi son accompagnement de la gestion du Mont-Beuvray. Son intervention principale depuis 2022 a consisté à participer à l'élaboration d'un plan de régénération

de la hêtraie sommitale du Mont-Beuvray, en concertation avec les partenaires du Laboratoire forestier. Les mesures qui en découlent seront intégrées aux nouveaux documents de gestion forestière du Mont-Beuvray (2026-2043) élaborés par l'ONF en concertation avec Bibracte et le PNRM en 2024-2025, lesquels seront soumis aux services instructeurs au premier trimestre 2026.

Concernant la gestion du domaine public du Mont-Beuvray, il est également à signaler les points suivants :

- Les services de la Direction générale du patrimoine et de l'architecture a instruit en 2024-2025 le classement de l'oppidum de Bibracte comme Domaine national. L'avis favorable ayant été donné par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture le 5 juin 2025, il ne reste plus qu'à attendre le décret du Conseil d'État qui entérinera ce classement. Celui-ci concerne l'étendue fortifiée initiale de l'oppidum (ca. 200 ha), augmentée d'une « zone-tampon » large de 50 m (ill. 4), soit une extension significative vis-à-vis de l'étendue classée Monument historique en 1985, réduite à la zone fortifiée par la deuxième enceinte de l'oppidum (135 ha). Dans la pratique, elle ne se traduit



Ill. 4 : L'extension du futur Domaine national de l'oppidum de Bibracte vis-à-vis du classement de 1985 au titre des Monuments historiques et du classement de 1990 au titre des Sites.

En bleu : domaine du PNRM ; en orange : domaine du ministère de la Culture ; en vert : partie du site classé située hors du domaine public ; en rouge : périmètre du futur Domaine national.

par aucune contrainte réglementaire nouvelle, ces terrains étant en totalité dans l'emprise du site classé.

- BIBRACTE aura signé d'ici la fin de l'année 2025 une nouvelle convention de délégation de dix-huit ans (2026-2043) de la partie du domaine public qui est la propriété de l'État (800 ha), ainsi que des bâtiments qui y ont été construits, l'ensemble ayant préalablement été affecté par la Direction de l'Immobilier de l'État à la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté. Pour mémoire, BIBRACTE bénéficie en parallèle d'une convention de délégation de gestion signée avec le PNRM en 2009 sans limitation de durée pour la « calotte sommitale » et quelques parcelles supplémentaires sur son flanc sud (168 ha).
- Afin de respecter plus strictement les obligations du Code forestier que cela a pu être fait par le passé, la maîtrise d'œuvre de la gestion forestière du massif sera désormais scindée en deux :
 - > sur les terrains appartenant au PNRM, elle sera attribuée à compter de 2027 à l'ONF selon les modalités du régime forestier ;

> sur les terrains des pentes du Mont-Beuvray affectés à la DRAC et de ce fait non-assujettis au régime forestier, BIBRACTE désignera un maître d'œuvre à la même échéance aux termes d'un appel à la concurrence.

Des conventions sont à envisager au terme de cette procédure pour garantir la cohérence de la gestion forestière.

Pour sa part, le site classé du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne n'a pas bénéficié d'un plan de gestion paysagère, mais la réalisation d'un [document de gestion des deux sites classés](#), qui a été confiée aux agences FABRIQUES Architectures Paysages (Vernand, Loire) et TERRITOIRES & PAYSAGES (Rocheft-du-Gard, Gard), a produit un recueil de fiches thématiques pour orienter les interventions dans les projets d'aménagement. Ce document a été présenté aux conseils municipaux des communes concernés par les sites classés, en considérant que les notions de bon sens qui y sont présentées sont une source d'inspiration pour l'ensemble du territoire de projet du Grand Site de France.

Dans un autre registre, la question de l'accueil des installations de production d'énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque) est un sujet permanent de préoccupations. Le PNRM s'est engagé dans une démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS) mais celle-ci s'est quelque peu télescopée avec les exigences issues de la loi de mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi « APER ») qui a imposé aux communes la définition de « zones d'accélération » sans aucune prise en compte des spécificités locales. Les projets de production éolienne sont nettement moins nombreux qu'il y a une dizaine d'années et aucun ne menace aujourd'hui sérieusement le site classé du Mont-Beuvray, le dernier projet en date, dit parc éolien de Marly, ayant été définitivement rejeté par la cour administrative d'appel de Lyon en juin 2024 en s'appuyant sur des motifs écologiques (atteinte portée à l'avifaune et aux chiroptères) mais en rejetant le recours à l'argumentaire développé dans l'[Aire de préservation paysagère du Grand Site](#)

[de France Bibracte-Mont Beuvray au regard des projets éoliens](#) établie en 2021 par la DREAL et la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, au motif qu'« un tel document reste dépourvu de caractère réglementaire, son existence ne pouvant suffire à justifier un refus d'autorisation. » Il n'en reste pas moins que l'étude de 2021 joue certainement un rôle préventif, en signalant aux porteurs de projets la sensibilité paysagère du territoire. La pression s'est en revanche nettement accrue sur le front des installations photovoltaïques au sol dites « agrivoltaïques », avec une inflation de nouveaux projets à compter du deuxième semestre 2024, principalement dans les zones de piémont et de plaine de la bordure sud du Morvan. Face à cette nouvelle pression, un complément à l'étude de 2021 a été produit en urgence dans le premier semestre 2025 afin de fournir un argumentaire qui pourra être inséré dans les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux en cours de finalisation sur les communautés de communes du Grand Autunois Morvan et Entre Arroux, Loire et Somme.



Ill. 5 : Localisation sur le relevé LIDAR de 2019 et vues d'une tranchée de sondage ouverte à travers l'enceinte de l'oppidum de Bibracte dans le secteur des Grandes Portes (fouille de S. Krausz, Cl. Filet et Cl. Féliu ; cl. Bibracte / Antoine Maillier 2024, n° III_12_GP_135379 ; relevé LIDAR III_11_GP_AM). Cette tranchée a permis d'étudier les deux remparts de type murus gallicus qui se sont succédé sur le Mont-Beuvray, ces remparts étant tangents à cet emplacement.

Cette étude confiée à la paysagiste Sonia Fontaine comme la précédente ([Fontaine 2025](#)) a pu être valorisée à l'échelon national lors du séminaire *Concilier paysage et transition énergétique dans les Grands Sites de France* organisé par le RGSF à Paris. On s'efforce désormais de lancer un groupe de travail à l'échelle du Grand Site de France afin de susciter un projet énergétique répondant aux besoins et aux volontés locales.

Action 1.3 : poursuivre le programme de recherche archéologique et la mise en valeur des vestiges.

- Poursuivre le programme de recherche archéologique selon les modalités qui seront arrêtées pour le cycle quadriennal 2022-2025. Ce programme comportera environ six secteurs de fouille, dont un aux Sources de l'Yonne.
- Poursuivre le programme de mise en valeur du site archéologique avec l'extension de l'abri de l'îlot des Grandes Forges et des mises en valeur de vestiges dans environ quatre secteurs, dont deux sur le site classé du Mont-Préneley et des Sources de l'Yonne.

Le programme de recherche archéologique s'est déroulé selon les modalités prévues par le programme quadriennal 2022-2025, qui avait été validé au printemps 2022 par les services du ministère de la Culture, mais avec des moyens sensiblement réduits en raison de l'érosion de la capacité d'intervention de BIBRACTE due à l'inflation. Au terme de ce cycle quadriennal, les opérations de terrain ont été achevées aux Sources de l'Yonne et sur le secteur du Champlain. Des recherches ont été poursuivies sur des secteurs d'habitat au Parc aux Chevaux (PC2 et PC14), sur la fortification (Les Grandes Portes ; ill. 5) et sur le secteur sommital de la Terrasse. Enfin, un chantier a été rouvert sur le secteur de la Pâture du Couvent afin de poursuivre l'étude du complexe monumental de la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère qui occupait cet emplacement. Une importante monographie publiée en 2024 (Golánová et Hajnalová 2023) propose un bilan des connaissances sur l'urbanisme de l'oppidum, qui ont été complétées par des campagnes de prospection géophysique systématiques au cours de la décennie écoulée. [Les rapports](#) de ces recherches, fournis à un rythme annuel au ministère de la Culture, sont accessibles en ligne. BIBRACTE soumettra début 2026 aux services de ce ministère une nouvelle proposition de programme de recherche pour les années 2026-2029 qui prévoit de concentrer les chantiers archéologiques sur trois secteurs : le Parc aux Chevaux (quartier d'habitat), la Pâture du Couvent (extension de l'étude du forum) et les Grandes Portes (étude d'une porte ouverte dans la fortification).

En matière de mise en valeur du site archéologique, on a tout d'abord renoncé à l'extension de la couverture de chantier de la Pâture du Couvent, quand bien même elle avait été retenue dans le cadre du plan de relance consécutif à la pandémie de COVID 19, afin d'affecter les crédits qui avaient été réunis au chantier d'agrandissement du musée, lui aussi retenu dans le plan de relance, et dont le coût avait été fortement impacté par l'inflation des années 2021-2023.

On a quasiment achevé le signalement sur le terrain des édifices publics fouillés dans les années 2010 au Parc aux Chevaux (ensembles PC14 et PC15) et au Theurot de la Roche, seule restant à traiter la protection par un abri léger du mur de soutènement de PC15. Les restaurations de la domus PC1 réalisées dans la décennie 2000 ont été systématiquement reprises. Le principal enjeu de mise en valeur concerne désormais la domus PC2, dont les vestiges sont abrités depuis 2019 sous un abri de 1200 m² conçu par Paul Andreu. La maîtrise d'œuvre de ces travaux de restauration et mise en valeur est assurée par l'agence d'architecture MULTIPLE (Grenoble & Paris) avec laquelle a été signé un nouvel accord-cadre pluriannuel en 2025. Les reprises de maçonneries sont confiées pour la plupart à l'association d'insertion TREMPLEIN Homme et Patrimoine, également par un accord-cadre pluriannuel.

Signalons encore que le musée a bénéficié d'un important chantier d'agrandissement qui s'est déroulé de 2022 à 2025 sous la maîtrise d'œuvre de son concepteur, Pierre-Louis Faloci. Ce chantier a surtout permis de doter le musée d'une nouvelle salle souterraine pour les expositions temporaires, ce qui a permis de transformer l'ancienne salle d'exposition en salle polyvalente, principalement utilisée pour des conférences. Ces travaux ont pris soin de ne pas modifier l'apparence du bâtiment, grâce à l'enfouissement des nouveaux espaces qui ont été créés. La livraison de ce chantier en juin 2025 s'est accompagnée de l'octroi du label Architecture contemporaine remarquable aux bâtiments construits par Pierre-Louis Faloci aux abords du mont Beuvray (musée et centre archéologique), ce qui prélude – du moins nous l'espérons – à leur protection au titre des Monuments historiques. L'exposition inaugurale du nouvel espace, [Archéologie inversée](#), également ouverte en juin 2025, explicite les sources d'inspiration et la méthode de Pierre-Louis Faloci, en reprenant des matériaux de l'exposition dont il avait été le concepteur à la Cité de l'architecture après avoir reçu le Grand prix national d'architecture en 2018.

Action 1.4 : faire du mont Beuvray et du mont Préneley un terrain d'expérimentation forestière.

- Mettre en place (à l'horizon 2022) le dispositif



Ill. 6 : L'une des activités proposées au grand public par des gestionnaires forestiers, des historiens, des palynologues, des archéologues et des acteurs associatifs du monde forestier dans le cadre de l'atelier des savoirs de l'événement Jour de Forêt le 28 juin 2025 à Bibracte. (Bibracte / Antoine Maillier 2025, n° 149291-68)

d'expérimentation forestière avec les moyens du PEI-AGRI et partager ses travaux à la fois avec les acteurs du territoire et avec la filière sylvicole régionale.

- Conduire les actions ad hoc pour la régénération des parcelles qui ont fait l'objet de coupes rases et favoriser une régénération diversifiée de la hêtraie sommitale du mont Beuvray dans le cadre du protocole de gestion des arbres remarquables validé en 2017.

Les enjeux forestiers sont montés en puissance depuis 2022, à la fois sur le mont Beuvray et à l'échelle du Grand Site de France.

Comme on l'envisageait fin 2021, on est parvenu à mobiliser un financement public conséquent dans le cadre du dispositif du Partenariat européen d'innovation pour l'agriculture et la foresterie (PEI-AGRI) afin de mettre en place un « [laboratoire d'expérimentation forestière sur le site classé du Mont Beuvray](#) ». Activé début 2022, le laboratoire est actuellement financé jusqu'à fin 2026.

Le laboratoire est animé par un chargé de mission employé par BIBRACTE. Il mobilise en première ligne l'ONF et le PNRM, ainsi que plusieurs organismes de recherche : centre AgroParisTech de Nancy, laboratoire Biogéosciences (Dijon), faculté de foresterie de l'université Mendel (Brno), Institut des sciences de la Terre d'Orléans, association Réserves naturelles de France, ainsi que divers partenaires non financés (CNPFF, Département de la Nièvre, Société forestière de la Caisse des Dépôts, etc.).

Un premier volet d'action a consisté à mettre en place un observatoire qui s'intéresse à une grande variété de paramètres : caractéristiques des sols, flux d'eau et de carbone, nature et volume du bois sur pied, biodiversité.

Un autre volet concerne la création d'un dispositif de dialogue territorial, qui se concrétise principalement par la constitution d'un groupe de travail permanent qui réunit un échantillon de personnes représentatives de la diversité des points de vue des parties prenantes des questions forestières (Cacot et al. 2024). Ce groupe de travail a produit fin 2024 un recueil de recommandations relatives à la gestion forestière future du mont Beuvray et aux enjeux forestiers à l'échelle du Grand



Ill. 7 : Une parcelle du secteur du Theurot de la Roche ayant bénéficié d'un programme de régénération forestière (Bibracte / Antoine Maillier 2025, n° 149276)

Site de France ([Recommandations 2024](#)). Différents événements ont également été organisés pour sensibiliser le public le plus large aux enjeux forestiers (ill. 6).

Enfin, le dernier volet du laboratoire forestier s'intéresse à l'évolution des peuplements forestiers du Mont-Beuvray, envisagée dans un esprit d'expérimentation :

- Les quelque 100 ha de peuplements monospécifiques d'épicéas qui ont intégralement dépéri entre 2018 et 2021 ont bénéficié de différents protocoles de régénération, qui ont systématiquement privilégié la régénération spontanée, mais se sont tout de même traduits par des plantations partielles sur 70 ha avec une large palette d'essences comprenant des essences non endémiques en Morvan mais réputées pour leur résistance à la sécheresse (chêne pubescent majoritairement, mais aussi érable plane, pin maritime, pin laricio, sapin de Céphalonie, cèdre de l'Atlas). Ces plantations réalisées pour l'essentiel en 2022-2023 ont bénéficié du financement obtenu par l'ONF dans le cadre du plan de relance pour régénérer les forêts appartenant à l'État (ca. 350.000 €) et d'un autre soutien de l'État au titre du Fonds vert (15.000 €) pour les terrains appartenant au PNRM (ill. 7). Ce programme de régénération a aussi obligé à mettre en place à l'échelle du Grand Site de France une concertation avec les sociétés de chasse afin de mieux réguler la population de chevreuils, qui sont la principale menace des jeunes plants.
- Les peuplements réguliers de douglas, qui occupent une place très importante sur le massif (ca. 350 ha, issus pour l'essentiel de plantations des années 1970) et aussi l'essentiel du capital forestier en raison de leur forte valeur marchande, ont bénéficié quant à eux de la mise en place d'un protocole d'irrégularisation suivant différents scénarios, testé durant l'hiver 2025-2026 dans une vaste parcelle de 40 ha.
- Les peuplements de feuillus sont désormais mieux caractérisés, à l'issue de l'inventaire forestier systématique conduit en 2024. Le principal enjeu est le devenir de la vieille hêtraie des parcelles sommitales, dont le dépérissement ne cesse de s'accroître, alors que sa localisation se traduit par



III. 8 : La clairière d'Anverse a vu sa surface se réduire de 300 à 140 ha en 60 ans et ses terrains se divisent entre plus de 50 comptes de propriété. Deux éleveurs ovins, un éleveur bovin et une éleveuse de chevaux y utilisent encore quelques prairies. Seule note positive : l'existence d'une association syndicale libre active pour gérer la source dont dépend le hameau, et à partir de laquelle on espère créer une association foncière pastorale. (cl. Bibracte / Arnaud Meunier 2024 n° 144074).

de forts enjeux paysagers. C'est un sujet prioritaire de travail, avec la proposition – qui reste à faire valider par les services de l'État concernés – d'une part de créer des clairières de taille suffisante pour y importer d'autres essences par plantation, en laissant le bois abattu sur place quand son évacuation est trop délicate, notamment vis-à-vis des vestiges archéologiques ; d'autre part d'activer la régénération sur les lisières par le griffage de l'humus, des semis et des plantations.

Le site classé du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne a surtout bénéficié des opérations d'inventaire.

L'enjeu principal est aujourd'hui de conserver la dynamique du laboratoire forestier au-delà du temps du financement du PEI-AGRI. Pour cela, différentes initiatives ont été prises ou sont programmées : labellisation comme living lab du PEPR Forest (en cours d'instruction à l'automne 2025), projet de dépôt d'un nouveau dossier à l'appel à projets 2026 du PEI-AGRI BFC (décembre 2025), projet de dépôt de dossier à l'appel à projets générique de l'Agence nationale de la recherche 2026.

Axe 2 : œuvrer aux côtés des acteurs du monde de l'agriculture et de la forêt en vue de préserver la qualité paysagère du territoire

Action 2.1 : œuvrer au maintien d'une agriculture durable et soucieuse des paysages et de la biodiversité.

- Consolider sur la durée du cycle de labellisation les moyens humains disponibles pour l'animation agricole, actuellement sécurisés jusqu'à début 2023 seulement pour la chargée de mission Grand Site de France et fin 2021 pour la chargée de mission Patur'Ajuste du PNRM.
- Accompagner la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux exploitants, avec le souci de sécuriser le modèle économique des exploitations et de s'assurer de la prise en compte de l'entretien des espaces agricoles fragiles, notamment en zone de montagne, dans le contexte d'une indispensable transition agro-écologique.
- Favoriser le dialogue et l'entraide au sein de la communauté des quelque soixante-dix exploitants



Ill. 9 : Le buffet de producteurs organisé par l'association le Beuvray qui régale lors la 9^e édition de la formation internationale du RGSF en juin 2024 à Bibracte. (cl. Bibracte / Sophie Mobillion 2024).

qui interviennent sur le territoire GSF, leur implication dans l'économie touristique et présenteielle du territoire (vente en filière courte, accueil à la ferme) et plus largement leur participation à la vie sociale et culturelle du territoire.

Cette action a bien progressé, dans le cadre du projet [SADAPTER](#) qui bénéficie d'un financement au titre du PEI-AGRI sur la période 2024-2026. BIBRACTE en est le chef de file, et sa chargée de mission Grand Site de France en assure la coordination. Les partenaires du premier cercle sont les deux Chambres d'agriculture de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, la SAFER Bourgogne-Franche-Comté, le PNRM, l'UFR Agriculture comparée d'AgroParisTech (centre de Palaiseau) et le GIEE du Mont-Beuvray, créé pour la circonstance avec l'appui de BIBRACTE et labellisé en juin 2024.

Un premier volet porté par AgroParisTech est d'étudier les conditions de subsistance de l'élevage, principalement bovin, qui assure en quasi-totalité l'entretien des paysages ouverts, dans une conjoncture en rapide évolution : tension sur la ressource en eau et en fourrage, chute de la consommation de viande et des effectifs de bétail, localement comme à l'échelle mondiale, mais, en même temps, forte revalorisation du prix de la viande depuis 2023. L'année 2025 a vu la conduite d'une enquête approfondie qui a mobilisé un ingénieur à plein temps et deux étudiantes en

master 2 et qui a permis d'engranger une soixantaine d'entretiens individuels. Des scénarios d'évolution seront proposés à l'échéance de la fin de l'année.

La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire porte le deuxième volet, complémentaire du premier et qui consiste à établir un bilan économique approfondi d'exploitations représentatives des différents systèmes de production du territoire, en vue de leur transmission essentiellement.

Un troisième volet, porté par la SAFER, consiste à rationaliser les espaces fonciers en vue de leur mise à disposition des exploitants agricoles, et principalement les éleveurs, dans un contexte géographique où les exploitations sont très morcelées. Deux expériences sont tentées dans ce cadre : l'« acclimatation » du dispositif des Associations foncières pastorales, qui n'a encore jamais été mobilisé dans le Morvan, et la mise en place d'une concertation à l'échelle communale, avec l'appui du maire concerné, pour anticiper les transmissions à venir à court terme. La première expérience a bénéficié en 2024 d'un stage de master 2, et a pu être renforcée en 2025 grâce à un appui du Fonds vert qui a permis de mettre en place une animatrice foncière à plein temps pour une durée de 18 mois. Le terrain d'expérimentation privilégié est la clairière agricole d'Anverse (Glux-en-Glenne), située à l'interface des deux sites classés (ill. 8). La seconde



Ill. 10 : Démonstration de broyage de haies à Millay en février 2025 (cl. Parc naturel régional du Morvan / Olivier Thiébaud 2025).

expérience a été lancée en 2025 sur la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray. En complément, est lancée à l'automne 2025 une action relative à l'immobilier, qui est un facteur limitant pour l'installation de nouveaux exploitants dans le contexte d'un marché assez tendu en raison de la demande de résidences secondaires.

Le troisième volet consiste à faire monter en puissance le GIEE et à l'aider à mettre en œuvre le projet qui a été défini par ses membres (deux douzaines à l'automne 2025) : faciliter l'accueil des nouveaux exploitants, favoriser l'entraide et développer collectivement les ressources. Par ses actions régulières et sa présence permanente lors des événements du territoire, le GIEE est un ambassadeur efficace à la fois du Grand Site de France auprès du monde agricole et du monde agricole auprès des habitants. Une ambition qu'il partage avec Bibracte est de favoriser l'implication du monde agricole dans l'économie des services. Ainsi, après des tests en 2023 et 2025, une association, Buffets paysans, a été mise en place en 2025 pour gérer une offre de buffets de producteurs (ill. 9).

La Chambre d'agriculture et la Nièvre et le PNRM portent des actions complémentaires qui consistent à valoriser la ressource végétale des haies en litière des stabulations, tout en garantissant la pérennité de la ressource par la mise en place de plans de gestion du bocage à l'échelle des exploitations agricoles (ill. 10).

En complément, le PNRM suit l'évolution de la biodiversité des prairies selon les pratiques de pâturage (en lien avec l'animation de la démarche Pâtur'Ajuste).

L'obtention de résultats quantifiables sur les différents volets de cette action implique à l'évidence sa prolongation au-delà de la fin de l'année 2026. Différents dispositifs financiers sont sollicités pour cela. Ceux identifiés au moment où ces lignes sont écrites (fin septembre 2025) sont : le programme Horizon Europe (Bibracte est membre de deux consortiums qui ont déposé des dossiers en septembre 2025 en réponse à des appels à projets du cluster 6), l'appel à projets « connaissance » du CASDAR à l'échéance de janvier 2026, l'appel à projet 2026 du PEI-AGRI BFC à l'échéance de décembre 2025.

Action 2.2 : œuvrer en faveur d'une gestion forestière durable et soucieuse des paysages et de la biodiversité.

- Faire du laboratoire forestier prévu à l'action 1.4 une vitrine de bonnes pratiques et un espace de débat informé sur les enjeux forestiers, associant étroitement propriétaires, acteurs de la filière et habitants.
- Poursuivre la démarche de sensibilisation des micro-propriétaires aux enjeux forestiers en appuyant la mise en place de dispositifs de gestion concertée : mobilisation mutualisée d'un expert

forestier dans le cadre d'un plan de gestion partagé, voire constitution de dispositifs de gestion mutualisés (associations foncières).

- Poursuivre l'accompagnement des communes dans la mise en place d'une stratégie foncière concertée.

Les avancées relatives à cette action ont pour l'essentiel été exposées plus haut (Axe 2.1) car il s'agit de retombées de l'activité du Laboratoire forestier.

Les ambitions relevant du premier alinéa ont donc totalement été remplies.

Les deux autres alinéas correspondent à la poursuite d'actions initiées dans le cadre d'un plan de paysage développé entre 2019 et 2022 (GSF 2021, p. 50-51). La reprise des biens vacants et sans maître par onze des douze communes du Grand Site de France s'est achevée en 2025 avec l'accompagnement de la SAFER. Au total, cela concerne environ 200 ha de terrains, en très grande majorité forestiers, dont une partie qui reste à quantifier a été rétrocédée à des particuliers. On espérait que cette initiative inspirerait les communes pour mettre en place une stratégie foncière, qui manque dans la quasi-totalité des communes du Morvan, mais il faut reconnaître que cet objectif est loin d'être atteint. La mutualisation des moyens entre

micro-proPRIÉTAIRES forestiers, qui avait été initiée avec le CNPF, a abouti à la réalisation de deux plans simples de gestion partagés par plusieurs propriétaires. L'élargissement de la démarche n'a pas pu se mettre en œuvre, faute de moyens d'animation dédiés. On espère qu'elle pourra être réactivée dans le cadre du Laboratoire forestier.

Axe 3 : œuvrer aux côtés des communes et des acteurs du monde des services en vue de préserver les ressources patrimoniales du territoire et de faire du GSF un territoire attractif et accueillant

Action 3.1 : mettre en place une offre diffuse de visite sur le territoire associée à une démarche active de préservation de ses ressources patrimoniales.

- Poursuivre l'inventaire du réseau de chemins ruraux et la mise en place d'un protocole concerté de restauration et d'entretien de ce réseau.
- Créer une offre de découverte du territoire appuyée sur le réseau de chemins, comprenant la poursuite de la collection des carnets d'arpentage communaux.



III. 11 : Les douze Carnets d'arpentage du Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets, imprimés en série limitée par les paysagistes Ninon Bonzom, Émilie Gauthier et Lily Wanat entre 2018 et 2025. (cl. Bibracte / Antoine Maillier 2025).

Cette action a largement pu s'appuyer sur deux projets triennaux successifs financés par le programme Horizon Europe, INCULTUM (2021-2023) et SECReTour (2024-2027), à la fois du point de vue conceptuel et du point de vue opérationnel.

Ces deux projets portés par un consortium animé par l'université de Grenade ont permis de mettre en avant, à l'initiative de Bibracte, le concept de communauté territoriale de territoire, qui articule les notions de patrimoine (selon la convention de Faro), de paysage (selon la convention de Florence) et de commun (selon la définition d'Elinor Ostrom). Pour le dire vite, il s'agit de constituer les habitants et acteurs du territoire en une communauté patrimoniale active qui se donne les moyens de gérer ses ressources (Coppin, Guichard 2024b ; Coppin, Guichard 2025).

Ces deux projets ont aussi permis de mettre en place une animation au service d'un projet pilote centré sur la mise en valeur du réseau de chemins, qui avait été identifié durant le cycle précédent du label comme bénéficiant d'un fort attachement partagé par les habitants et leurs élus. Des moyens complémentaires obtenus en 2025 sous la forme d'une prestation d'ingénierie financée par l'ANCT ont permis de conforter la démarche, qui se décline en trois volets :

1. Renforcement de l'offre locale de randonnée en la centrant sur le GR 13 dont le tracé méridien traverse le Grand Site de France de part en part et sur une nouvelle boucle sud du GR de pays Tour du Morvan qui, sur un tracé de 140 km, dessert les douze villages du Grand Site de France ;

2. Structuration d'une offre touristique fondée sur ces itinéraires, avec une mise sur le marché en 2026 ;

3. Mise en place d'un événement sportif de portée nationale qui donnera de la visibilité à cette offre, une course d'ultra-trail coproduite avec l'association sportive Morvan Oxygène et sponsorisée par la marque d'équipements sportifs Topo Athletic, avec une première édition en novembre 2026.

En outre, l'attachement partagé aux ressources patrimoniales du territoire a été cultivé par la conjugaison de plusieurs actions :

- La poursuite de la production des [Carnets d'arpentage](#) du Grand Site de France par un trio de paysagistes, grâce à un soutien dédié de la DREAL au PNR Morvan. Les douze communes bénéficient aujourd'hui de leur carnet et le treizième, en cours d'élaboration, concernera les trois sommets (ill. 11,12). On recherche également un partenaire éditorial pour réunir ces carnets en un ouvrage.



Ill. 12 : Les participants à l'arpentage organisé à Bibracte en juillet 2025 par le collectif de paysagistes-illustratrices (cl. Bibracte / Antoine Maillier 2025).



Ill. 13 : Balade attentionnée entre le mont Beuvray et Larochemillay organisée par l'association Chemins lors de la 19^e édition des Entretiens de Bibracte-Morvan le 18 octobre 2025. (cl. Jean-Luc Luyssen 2025).

- La conception des [Balades attentionnées](#) du Grand Site de France qui ont été portées par Bibracte en 2022 et 2023, puis par l'association CHEMINS à compter de 2024, avec l'appui financier de la DRAC et le soutien en ingénierie de l'association Facteur rural basée sur le territoire du Grand Site. Au rythme d'une demi-douzaine par an avec une cinquantaine de participants à chaque fois (ce qui correspond à la jauge maximale admissible), ces balades permettent d'explorer le Grand Site de France au fil de ses chemins avec l'accompagnement de détenteurs de savoirs (académiques, techniques ou locaux) et d'artistes (ill. 13).
- L'organisation entre 2022 et 2025 de quatre chantiers apprenants « paysage et patrimoine » par la Fédération REMPART et Bibracte, réunissant une dizaine de participants chacun. Ces programmes de deux semaines ont porté sur la restauration de chemins anciens du mont Beuvray, de lavoirs dans les hameaux de Villapourçon et d'un château médiéval à La Grande-Verrière. Ils ont été rendus possibles grâce au soutien de l'État et au financement du programme Horizon Europe dans le cadre d'INCULTUM et de SECReTOUR.
- La mobilisation pendant dix-huit mois, grâce à SECReTour, d'un historien et archéologue qui avait préalablement consacré son doctorat aux usages des massifs forestiers du Haut-Morvan au Moyen-Âge et à l'époque Moderne, et qui a pu embarquer un public nombreux, y compris des professionnels

de la forêt, sur la piste des activités anciennes qui marquent encore fortement aujourd'hui les paysages, les sols et les peuplements forestiers.

Action 3.2 : explorer la thématique de l'eau et du patrimoine hydraulique.

- Développer une enquête patrimoniale participative sur les usages et ouvrages de l'eau
- S'appuyer sur cette enquête pour mettre en débat les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau et promouvoir des choix consensuels et durables.

L'exploration de cette thématique a été un point fort des années 2023-2025 grâce à COUDRIER, une action de deux ans, financée par l'Agence nationale de la Recherche dans le cadre d'un appel à projets dédié aux sciences participatives.

Co-porté par le laboratoire Biogéosciences (Dijon) et par Bibracte, [COUDRIER](#) a mobilisé des acteurs scientifiques – l'Institut des sciences de la Terre d'Orléans, le Laboratoire de géographie physique de l'université Panthéon-Sorbonne, le laboratoire Archéorient (Lyon), la Maison du Patrimoine oral de Bourgogne (Anost) –, une équipe spécialisée dans la création de plateformes numériques pour les sciences participatives – l'unité de service MOSAIC du Muséum national d'Histoire naturelle – et une association représentante de la société civile (CHEMINS).



Ill. 14 : Un atelier organisé avec les habitants pour mesurer le débit de l'eau d'un ruisseau dans le cadre du programme COUDRIER (cl. Cécile Guénon).

Il s'est agi de mieux appréhender la ressource en eau dans toutes ses dimensions, ainsi que ses usages passés et présents, avec notamment l'objectif de contribuer à renforcer la capacité des acteurs locaux à maîtriser des enjeux qui deviennent de plus en plus cruciaux à l'heure du changement climatique (ill. 14). Une attention particulière a été accordée aux dispositifs locaux de gestion de l'eau : régies municipales et associations locales libres, ces dernières étant particulièrement nombreuses sur le territoire.

Une belle dynamique collective a été créée, mais il va être difficile d'éviter que cette dynamique retombe après le terme de cette action trop courte, en l'absence de nouvelle source de financement pour prendre le relai.

Action 3.3 : créer des lieux d'accueil et un réseau de services.

- Requalifier les espaces publics villageois en vue d'en faire autant de haltes pour les visiteurs du territoire.
- Renforcer les services du territoire au bénéfice de ses visiteurs et des habitants.
- Réactiver un lieu d'accueil sur le Haut-Folin.

Cette action englobait un vaste champ d'initiatives qui devaient toutes se traduire par des investissements portés par différents maîtres d'ouvrage.

Après l'initiation d'une démarche collective de revalorisation des espaces publics des villages porte du site classé Bibracte Mont-Beuvray (Glux-en-Glenne, Larochemillay et Saint-Léger-sous-Beuvray), les communes ont finalement cheminé individuellement, au regard de leur temporalité et de leurs contraintes financières.

La commune de Larochemillay a réduit l'ambition de la requalification de sa place centrale, en raison d'une défaillance de l'agence de paysagiste concepteur mandatée, ayant conduit à des travaux de fouilles archéologiques disproportionnés au regard des travaux envisagés.

La commune de St-Léger-sous-Beuvray a démarré ses travaux à l'été 2025 pour une finalisation au printemps 2026.

La commune de Glux-en-Glenne envisage des interventions pour 2026.

Ces initiatives sont accompagnées par le chargé de mission Paysage et Urbanisme du PNRM.

En matière de services, on doit du moins noter qu'on n'a pas perdu d'offre et que quelques autres ont vu le jour : un gîte collectif municipal à Arleuf tandis que la fermeture du « restaurant-bar à concerts » Le Cornemuse est compensée par l'ouverture d'un « brocante-café » à l'étang du Châtelet, une micro-brasserie



Ill. 15 : Mise en valeur et aménagement du chemin médiéval de la Place aux Laides sur le Mont-Beuvray. Chantier de volontaires « paysage et patrimoine » organisé durant l'été 2023 et encadré par des animateurs des associations REMPART et de TREMPIN, Hommes et Patrimoine. (cl. Bibracte / Antoine Maillier 2023).

à Saint-Prix, une épicerie et une boulangerie à Saint-Léger. Un autre point notable est la création de marchés hebdomadaires (Saint-Léger, Saint-Prix) et le renforcement de l'offre de produits agricoles locaux (légumes, viande, laitages, miel). La commune de Villapourçon s'efforce pour sa part de concrétiser la conversion d'un ancien restaurant en point multi-services.

Le projet touristique structurant que le PNRM envisageait à la fin des années 2010 sur le Haut-Folin n'a pas pu se concrétiser mais on note la réactivation d'une offre plus modeste et bienvenue d'initiative associative à courte distance de là, au chalet de Préperny construit par la communauté de communes du Morvan des Sommets et Grands Lacs. L'association Skimo, dont l'activité historique est la location de skis de fond, s'efforce de faire vivre le lieu en toute saison en proposant des animations, des balades accompagnées et de la petite restauration.

Action 3.4 : inscrire l'offre de visite et l'attractivité du GSF dans une perspective territoriale élargie en cohérence avec la stratégie régionale et les stratégies départementales d'attractivité touristique et résidentielle.

- Développer la synergie de Bibracte avec les sites à forte composante patrimoniale d'Autun et Château-Chinon.
- Réactiver la démarche collective Morvan des Sommets centrée sur le territoire du GSF.

Une concertation étroite et permanente a lieu entre l'équipe de Bibracte et celles des musées d'Autun et de Château-Chinon. Après plusieurs années de retard, la « Cité des Présents » de Château-Chinon ouvrira au printemps 2026, tandis que le « Panoptique », nouveau nom du musée d'Autun, a vu ses travaux démarrer en 2025. Ces deux projets ouvrent donc des perspectives importantes pour l'attractivité culturelle et touristique du territoire.

La démarche touristique du Morvan des Sommets qui avait été initiée au début des années 2010 avant d'être délaissée par manque de moyens a quant à elle été réactivée au moyen de la construction de l'offre de randonnée évoquée ci-dessus, avec la création de supports de communication dédiés qui a été financée par le projet INCULTUM (cf. Action 4.6, infra).

Action 3.5 : poursuivre la mise en place de l'observatoire de la fréquentation du GSF.

- Déployer l'observatoire créé en 2018 sur le territoire du GSF et sur des lieux d'accueil du public périphériques.
- Créer un référentiel utilisant les mêmes bases d'enquête auprès de réseaux d'acteurs du tourisme culturel.

L'observatoire créé en 2018 a vu le lancement d'une nouvelle campagne d'enquête élargie en 2022, dont l'exploitation n'a pu être menée à terme en raison de l'indisponibilité de longue durée de la personne qui la coordonnait. La relance d'une enquête approfondie est essentielle dans les années qui viennent pour mesurer l'évolution des pratiques touristiques.

Pour les mêmes raisons, on n'est pas parvenu à concrétiser l'utilisation du même référentiel par d'autres acteurs, malgré une concertation préalable prometteuse avec le comité régional du tourisme.

Action 3.6 : partager l'expérimentation.

- S'inscrire dans des réseaux régionaux et nationaux d'acteurs partageant le même objectif de développement maîtrisé et partagé de l'économie résidentielle et touristique en milieu rural
- Profiter du programme de recherche-action européen INCULTUM pour identifier de bonnes pratiques et partager l'expérience du GSF.

Les projets INCULTUM et SECReTour ont largement permis de remplir cet objectif de partage d'expérience à l'échelle internationale. Ils ont permis de prendre contact avec d'autres réseaux d'acteurs, à l'instar de celui de la convention de Faro, avec lequel une collaboration se construit depuis le printemps 2025. Enfin, le Réseau des Grands Sites de France demeure une caisse de résonance privilégiée des travaux du Grand Site de France.

Les occasions sont nombreuses de partager cette expérience lors de rencontres scientifiques et professionnelles, ou encore par des publications (voir leur liste en annexe).

Axe 4 : développer un projet de territoire qui ne laisse aucun occupant de côté

Action 4.1 : faire émerger une application opérationnelle des Arts politiques depuis le GSF.

- Animer un atelier permanent dédié à l'application opérationnelle des Arts politiques.
- Ouvrir un espace collectif de réflexivité tout au long de la démarche.

Le dispositif des Arts politiques a perdu de son souffle avec la disparition de Bruno Latour à l'automne 2022. L'équipe du Grand Site de France a néanmoins eu le souci de garder le contact avec le petit groupe de personnes qui s'efforce d'entretenir le versant politique de son héritage, en particulier avec les chercheurs à l'origine du projet de PEPR TRANSFORM qui vise à « contribuer, par une recherche transformationnelle, à l'inversion des tendances actuelles qui dégradent le bien-être humain et les conditions de vie de tous les êtres vivants sur Terre. »

D'un point de vue opérationnel, c'est l'action désormais menée au travers de l'association CHEMINS qui porte l'atelier d'Arts politiques. Rappelons que cette association avait été créée au moment de la pandémie par un petit groupe de sympathisants de la démarche Grand Site de France. Ses fondateurs ayant repris une activité « normale » par la suite, ce qui a réduit leur engagement, on a refondé l'association en 2024 en l'ouvrant à la société civile et aux municipalités. Selon ses statuts actualisés (consignés en Annexe), « l'association porte un projet d'animation territorial, notamment culturel, visant à fédérer habitants, artistes et scientifiques autour de la valorisation et de l'attention portée à leur milieu de vie, comprenant l'ensemble de ses ressources patrimoniales, naturelles et culturelles, fédérées par le paysage remarquable du Morvan des Sommets. » À l'issue de l'assemblée générale du 2 septembre 2025, l'association compte une quarantaine de membres. Elle est présidée par une agricultrice à la retraite, Jannie Goujon. CHEMINS s'appuie sur les ressources d'une autre association qui fédère des acteurs artistiques et culturels du territoire, Le Facteur rural, dans le cadre d'une prestation de service. CHEMINS est accompagnée financièrement par la DRAC et, plus modestement, par les communes du territoire. Son activité est centrée sur des actions culturelles, et plus particulièrement l'organisation des balades attentionnées, mais ses statuts lui permettraient d'élargir son champ d'activité à toute action mutualisée à l'échelle du territoire.

L'« espace partagé de réflexivité » est essentiellement celui que procurent les Entretiens de Bibracte-Morvan, qui jouent plus que jamais le rôle de conférence de territoire (voir l'Action 4.6, infra).

Trois autres instances du Grand Site de France sont également des espaces permanents d'échange de

points de vue et de débat : les réunions hebdomadaires de l'équipe opérationnelle, l'assemblée des communes qui se réunit trois à quatre fois l'an et le conseil d'administration de CHEMINS. Ces instances font émerger des questionnements qui font ensuite l'objet d'une concertation spécifique. Cela a par exemple été le cas en 2025 avec la question de l'impact du bilan carbone de l'élevage sur le changement climatique, et des conséquences à en tirer en matière de trajectoire d'évolution de la filière.

Enfin, les projets Horizon Europe obligent à produire des notes de synthèse de portée générale (*policy briefs*) qui forcent à positionner l'action locale dans une perspective beaucoup plus large (voir notamment : [Coppin, Guichard 2024a](#) ; [Balland, Coppin, Guichard 2025](#)) et qui permettent dans le même temps de partager l'expérience du Grand Site de France à l'échelle européenne.

Action 4.2 : recenser, accompagner et mobiliser les artistes et les initiatives artistiques du territoire.

- Favoriser l'accueil et la vie des artistes sur le territoire.
- Mobiliser les artistes et acteurs culturels sur des actions intéressant le projet de territoire.

La communauté d'artistes et d'acteurs culturels du territoire, nombreuse en comparaison de la population du Grand Site de France, est mobilisée de façon régulière pour des interventions dans le cadre des activités du Grand Site de France (balades attentionnées, actions pédagogiques, événements artistiques dans des fermes, etc) et de BIBRACTE. Pour cela, l'association Facteur rural est une interface privilégiée, qui complète l'action de BIBRACTE en matière d'action culturelle.

Action 4.3 : créer des rendez-vous réguliers sur les thématiques en rapport avec la démarche GSF.

- Organiser sur un rythme mensuel des rencontres mobilisant des artistes aux côtés de différents acteurs du territoire et favorisant le dialogue entre les habitants.

Le rendez-vous annuel des Entretiens de Bibracte-Morvan et les balades attentionnées (une demi-douzaine par an) jouent parfaitement ce rôle.

Action 4.4 : impliquer les habitants de tous âges, en particulier les plus jeunes, dans la démarche

- En s'appuyant sur les dispositifs déjà animés par BIBRACTE et le PNRM, diversifier l'offre destinée

aux plus jeunes pour prendre en compte les enjeux du GSF et investir l'ensemble du territoire.

Il faut reconnaître que les balades attentionnées et les Entretiens de Bibracte-Morvan touchent principalement un public de retraités, de même que l'association CHEMINS.

Les plus jeunes sont impliqués au travers de partenariats avec des établissements scolaires du territoire (écoles primaires, collèges, lycée agricole de Château-Chinon, lycée forestier de Velet) sous la forme d'ateliers, de projets pédagogiques et de la reprise de l'exposition *Portrait de territoire* produite en 2020 dans les locaux des établissements scolaires (au lycée forestier en 2023 et au lycée agricole en 2024). Le rythme a été soutenu entre 2022 et 2024, avant de se relâcher en 2025 avec le départ de la collaboratrice de BIBRACTE qui portait ce volet de l'action.

Les chantiers apprenants « paysage et patrimoine » mobilisent quant à eux, via la Fédération Rempart, un public international composé majoritairement de jeunes étudiants (ill.15).

Action 4.5 : animer les rencontres annuelles des Entretiens de Bibracte-Morvan.

- Poursuivre l'organisation des Entretiens de Bibracte-Morvan sur un rythme annuel en conciliant le rôle de conférence territoriale du Morvan et de moment privilégié de mise en débat de l'expérimentation menée dans le cadre de la démarche GSF.

[Les Entretiens de Bibracte-Morvan](#) ont continué à fonctionner sur un rythme annuel. Les éditions récentes ont abordé des thèmes en résonance avec les chantiers d'actualité du Grand Site de France : les enjeux agricoles (2022), la place de l'artiste dans le projet de territoire (2023), les enjeux de l'eau (2024), le paysage comme commun (2025). Chaque session est suivie par une centaine de participants. La formule ajustée ces dernières années permet de compléter les séances en salle par une balade attentionnée qui permet de mobiliser un public élargi.

Action 4.6 : créer et animer des outils de communication à l'échelle du territoire.

- Créer un support de communication léger et réactif utilisant les ressources de l'internet.
- Créer un support de communication imprimé fondé sur une carte du territoire du GSF.
- Éditer une lettre d'information pour rendre compte des grandes étapes de la démarche.

Bilan intermédiaire
du troisième cycle du label Grand Site de France



III.16 : La carte sensible du Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets.
Dessins : Ninon Bonzom ; mise en forme : Chloé Moreau (2023).

Les outils de communication du Grand Site de France ont été confortés. Il s'agit principalement d'un site internet, <https://grandsite-bibracte-morvan.fr/fr>, qui a été ouvert au printemps 2023 et qui propose des contenus très étoffés sur le territoire et la démarche Grand Site de France, soit sensiblement plus que ce que l'on ambitionnait initialement. Comme les autres supports de communication, il bénéficie d'une riche illustration qui puise à la fois dans la production du photographe intégré à l'équipe de Bibracte, Antoine Maillier, et dans celle des paysagistes qui conçoivent les Carnets d'arpentage, l'une et l'autre contribuant beaucoup à construire l'image du Grand site de France.

Deux outils de communication complètent le site internet : un flyer édité en 2023 et un [carnet de découverte](#) de 24 pages édité en 2024 disposant d'une « carte sensible » du territoire (ill. 16).

On n'a en revanche pas poursuivi l'édition d'une lettre d'information, ce qui est une faiblesse à corriger car les habitants manquent d'informations factuelles régulières sur les avancées du Grand Site de France.

La démarche Grand Site de France est également relayée par les partenaires, en particulier Bibracte via les réseaux sociaux, le PNRM via sa Newsletter et les communes via leur liste de diffusion.

Depuis 2022, la presse régionale et nationale se fait régulièrement l'écho des activités du Grand Site de France. Les publications les plus notables concernent la mise en valeur des chemins : [documentaire Des chemins en commun](#) de Laurent Bouit pour France 3 (2024) consacré aux chemins du Morvan, et dossier sur le même thème dans le magazine *Terre sauvage*.

Axe 5 : évaluer en continu les performances afin d'ajuster les actions et partager l'expérience

Action 5.1 : évaluer la démarche.

- Réunir le comité stratégique sur un rythme régulier (au moins une fois par semestre) et le comité des sages aux grandes étapes de la démarche
- Remplir le tableau de bord sur un rythme annuel et établir un compte-rendu annuel d'activité
- Assurer en continu l'auto-évaluation de la démarche par la mobilisation du chargé de recherche Innovation territoriale.
-

Ces points ont largement été évoqués en première partie de ce rapport dans le paragraphe consacré à la gouvernance du Grand Site de France.

Le comité des sages n'avait pas vocation à être réuni de nouveau avant l'établissement de ce bilan à mi-parcours. Sa mobilisation, envisagée au premier trimestre 2026, est une composante du bilan intermédiaire.

Le comité de pilotage qui réunit Bibracte (directeur général), le PNR Morvan (directeur) et le Département de la Nièvre (directrice générale adjointe des services en charge de l'aménagement et du développement des territoires) a peine à trouver son rythme et sa place dans le dispositif, en complémentarité du comité opérationnel qui est devenu l'outil de pilotage privilégié au rythme de ses réunions hebdomadaires.

L'assemblée des communes, dont le secrétariat est assuré par la chargée de mission Grand Site de France de Bibracte, a également bien trouvé sa place, si on en juge par l'assiduité des élus à ses réunions.

Le comité stratégique n'a pas été utilisé comme on l'imaginait en 2021 : il s'agit seulement d'une liste très complète de personnes-ressources dans différentes instances avec lesquelles l'équipe du Grand Site de France doit interagir, personnes qui sont sollicitées individuellement ou par petits groupes en tant que de besoin.

Les comités de pilotage de projets (SADAPTER, laboratoire forestier, COUDRIER) et les groupes de travail (chemins, tourisme, GIEE, dialogue forestier) se sont en grande partie substitués au comité stratégique en raison des opportunités régulières de réunions thématiques qu'ils proposent.

Un compte-rendu annuel d'activité est produit par l'équipe. Il est inséré dans le rapport d'activité de BIBRACTE et diffusé à la fois sous forme de tiré à part auprès des partenaires du Grand Site de France et via le site internet du Grand Site de France.

Enfin, l'embauche d'un chargé de recherche Innovation territoriale n'a été qu'une mesure de court terme et sans lendemain expérimentée grâce au dispositif du crédit impôt-recherche. Cet échec est largement compensé par la mobilisation de compétences diversifiées grâce aux différents projets bénéficiant de financements dédiés qui ont été lancés depuis 2022.

EN FIN DE COMPTE

Le bilan exposé dans ces pages montre selon nous que les préoccupations affichées par l'inspecteur général qui avait rapporté le dossier demande de renouvellement du label du Grand Site de France, au printemps 2022, ont été prises en compte et ont trouvé une solution, du moins sur la période 2022-2026 (ill. 17). On a ainsi pu mettre en place les moyens requis pour maintenir, et même renforcer, l'animation de la démarche, en mobilisant des ressources sensiblement supérieures au montant annuel estimé nécessaire en 2021 (500.000 €). On a également pu continuer à mobiliser des acteurs du monde artistique et culturel, grâce en particulier aux actions de l'association CHEMINS qui s'efforce de devenir un espace de concertation et de mutualisation de projets impliquant différents acteurs du territoire, dont les communes. Le financement du Grand Site de France au-delà de 2027 reste néanmoins aussi incertain qu'il l'était fin 2021 pour les années 2023 et ultérieures. On s'efforce d'y remédier de la même manière, en donnant la priorité à des candidatures à des appels à projets.

De fait, l'argumentaire du dossier de renouvellement du label pour le cycle en cours insistait sur la vocation expérimentale du projet de territoire du Grand Site de France. Cette dimension s'est fortement renforcée depuis 2021 grâce au lancement de plusieurs projets de recherche thématiques complémentaires qui ont permis de mobiliser une communauté d'action diversifiée (ill. 18). Cette ouverture est largement la conséquence d'une nécessité : il a fallu se tourner vers des dispositifs de soutien à la recherche pour pallier l'insuffisance des financements locaux. Mais cette contrainte s'est transformée en opportunité : le Grand Site de France peut s'afficher plus que jamais comme un laboratoire privilégié d'expérimentation du Parc naturel régional du Morvan, conformément à l'ambition énoncée dans la Charte du Parc 2020-2035. C'est aussi une source d'inspiration pour les deux Départements concernés. Ce laboratoire est charpenté par une question centrale : évaluer l'efficacité de la démarche paysagère pour traiter des enjeux des territoires ruraux. Par démarche paysagère, on entend un processus formalisé qui répond à la définition suivante, empruntée (avec des ajustements) au collectif des Paysages de l'Après-Pétrole : « un processus collectif où l'avis de chacun est pris en compte, dont la spécificité territoriale est le point de départ, le substrat écologique et le continuum historique le fondement, et qui est capable d'imaginer des projets complexes où l'attachement aux lieux alimente leur capacité à nous accueillir et à nous permettre d'y vivre durablement. » L'hypothèse que l'on formule est plus précisément que la démarche paysagère permet la constitution des parties prenantes du territoire en une communauté patrimoniale active

au sens d'Elinor Ostrom, soit donc une communauté capable de se doter de règles et de moyens pour gérer collégialement la ressource patrimoniale qu'est le paysage.

Les années 2022-2025 ont permis de déployer ce dispositif de recherche-action nettement au-delà des ambitions initiales, tout en permettant de conforter les compétences de l'équipe du Grand Site de France en matière de recherche de fonds, d'animation de projets et de communautés, ainsi que dans les champs de recherche qui ont été investis. Ce type de dispositif territorial, qui prend progressivement la forme d'un *living lab* interdisciplinaire et participatif, correspond à un besoin exprimé avec de plus en plus d'insistance par la communauté scientifique. Sur le fond, il a donc un bel avenir devant lui, pourvu qu'on parvienne à sécuriser ses moyens d'existence. Pour cela, plusieurs défis prioritaires sont à relever durant la deuxième partie du cycle de labellisation 2022-2028.

Il s'agit tout d'abord de parfaire l'articulation des travaux du Grand Site de France avec ceux menés sur les territoires dans lesquels il s'insère, principalement le Parc Naturel régional du Morvan, mais aussi les trois Communautés de Communes et les deux Départements concernés, tout comme l'échelon régional, avec l'espoir que cela permettra de mobiliser plus de soutien financier des collectivités.

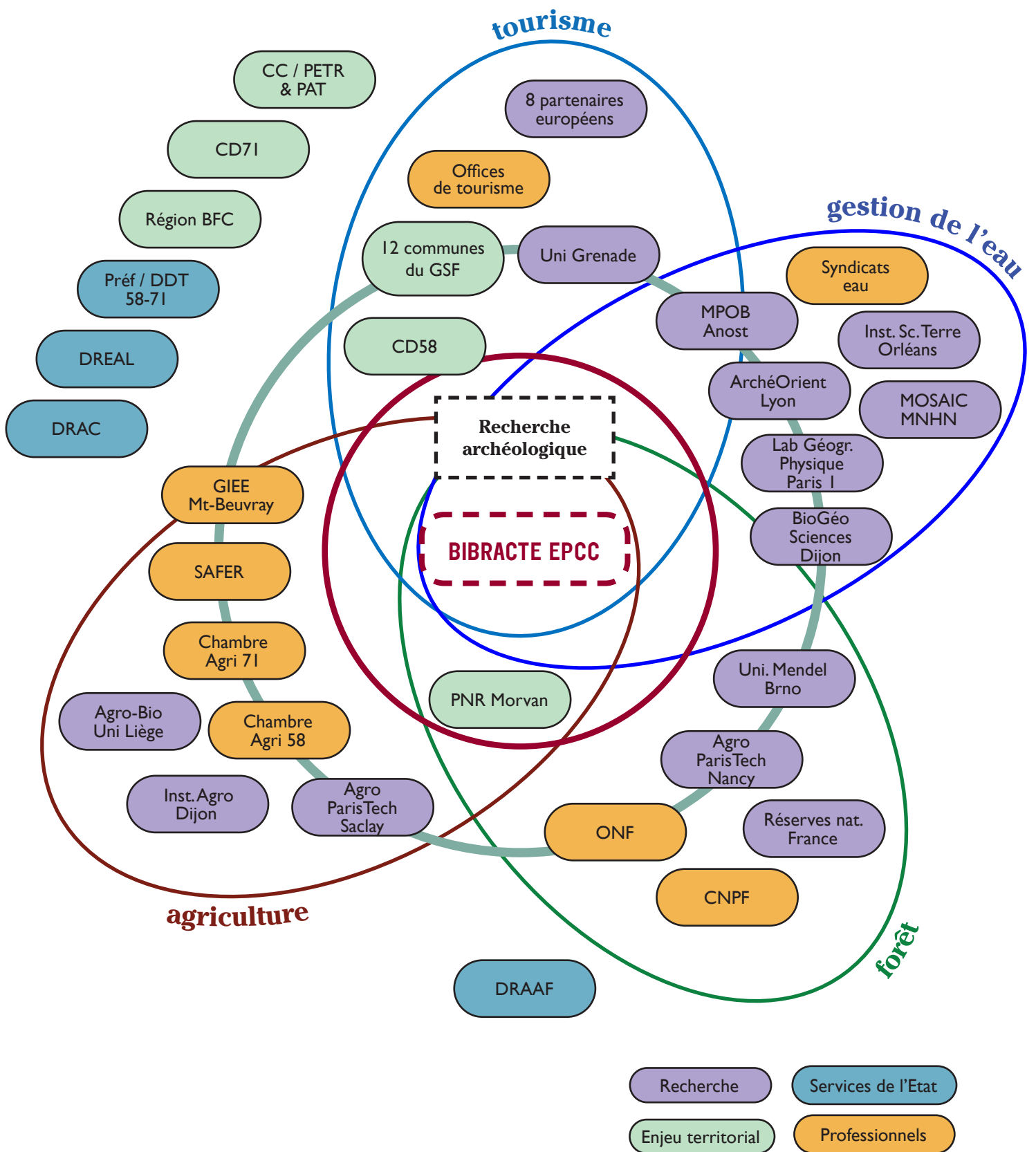
Il s'agit ensuite d'optimiser et de mieux mutualiser les moyens disponibles à l'échelle du territoire de projet, dans le cadre d'un dispositif d'entrepreneuriat de territoire s'appuyant sur une approche par les communs – ce qui est au cœur du projet pilote de SECReTour. On espère aussi un renforcement de l'activité touristique, comme conséquence de la mise en place d'une offre de randonnée.

Un troisième défi correspond à des enjeux internes à l'équipe de Bibracte : réorganisation prochaine (avant 2028) de l'équipe de direction en relation avec le départ à la retraite de son directeur général, difficultés financières structurelles qui obligent à des économies sévères, enfin meilleure articulation souhaitable entre l'activité au titre du Grand Site de France et l'activité de recherche archéologique fondatrice de l'établissement.

Grand Site de France
de Bibracte – Morvan des Sommets

Axe 1 : mener une gestion exemplaire des sites classés au cœur du territoire de projet	
Action 1.1 : harmoniser la gestion des cœurs de site	
	> Faire prendre en considération le site classé du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne par le comité de gestion du site classé du Mont-Beuvray
	> Établir une concertation étroite entre les gestionnaires des cœurs de site
Action 1.2 : poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion paysagère	
	> Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion paysagère du site classé du Mont-Beuvray
	> Doter le site classé du Mont-Préneley et des Sources de l'Yonne d'un plan de gestion paysagère
Action 1.3 : poursuivre le programme de recherche archéologique et la mise en valeur des vestiges	
	> Poursuivre le programme de recherche archéologique
	> Poursuivre le programme de mise en valeur du site archéologique
Action 1.4 : faire du mont Beuvray et du mont Préneley un terrain d'expérimentation forestière	
	> Mettre en place le dispositif d'expérimentation forestière avec les moyens du PEI-AGRI
	> Conduire la régénération des parcelles d'épicéa et favoriser une régénération diversifiée de la hêtraie
Axe 2 : œuvrer aux côtés des acteurs du monde de l'agriculture et de la forêt en vue de préserver la qualité paysagère du territoire	
Action 2.1 : œuvrer au maintien d'une agriculture durable et soucieuse des paysages et de la biodiversité	
	> Consolider les moyens humains disponibles pour l'animation agricole
	> Accompagner la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux exploitants
	> Favoriser le dialogue et l'entraide au sein de la communauté des exploitants
Action 2.2 : œuvrer en faveur d'une gestion forestière durable et soucieuse des paysages et de la biodiversité	
	> Faire du laboratoire forestier une vitrine de bonnes pratiques et un espace de débat informé
	> Poursuivre la démarche de sensibilisation des micro-proprétaires aux enjeux forestiers
	> Poursuivre l'accompagnement des communes dans la mise en place d'une stratégie foncière
Axe 3 : œuvrer aux côtés des communes et des acteurs du monde des services en vue de préserver les ressources patrimoniales	
Action 3.1 : mettre en place une offre diffuse de visite sur le territoire associée à la préservation de ses ressources patrimoniales	
	> Poursuivre l'inventaire du réseau de chemins ruraux et la mise en place d'un protocole d'entretien
	> Créer une offre de découverte du territoire appuyée sur le réseau de chemins
Action 3.2 : explorer la thématique de l'eau et du patrimoine hydraulique	
	> Développer une enquête patrimoniale participative sur les usages et ouvrages de l'eau
	> Mettre en débat les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau et promouvoir des choix consensuels et durables
Action 3.3 : créer des lieux d'accueil et un réseau de services	
	> Requalifier les espaces publics villageois
	> Renforcer les services du territoire au bénéfice de ses visiteurs et des habitants
	> Réactiver un lieu d'accueil sur le Haut-Folin
Action 3.4 : inscrire l'offre de visite et l'attractivité du GSF dans une perspective territoriale élargie	
	> Développer la synergie de Bibracte avec les sites à forte composante patrimoniale d'Autun et Château-Chinon
	> Réactiver la démarche collective Morvan des Sommets centrée sur le territoire du GSF
Action 3.5 : poursuivre la mise en place de l'observatoire de la fréquentation du GSF	
	> Déployer l'observatoire créé en 2018
	> Créer un référentiel utilisant les mêmes bases d'enquête auprès de réseaux d'acteurs du tourisme culturel
Action 3.6 : partager l'expérimentation	
	> S'inscrire dans des réseaux régionaux et nationaux d'acteurs
	> Profiter du projet INCULTUM pour identifier de bonnes pratiques et partager l'expérience du GSF
Axe 4 : développer un projet de territoire qui ne laisse aucun occupant de côté	
Action 4.1 : faire émerger une application opérationnelle des Arts politiques depuis le GSF	
	> Animer un atelier permanent dédié à l'application opérationnelle des Arts politiques
	> Ouvrir un espace collectif de réflexivité tout au long de la démarche
Action 4.2 : recenser, accompagner et mobiliser les artistes et les initiatives artistiques du territoire	
	> Favoriser l'accueil et la vie des artistes sur le territoire
	> Mobiliser les artistes et acteurs culturels sur des actions intéressant le projet de territoire
Action 4.3 : créer des rendez-vous réguliers sur les thématiques en rapport avec la démarche GSF	
	> Organiser sur un rythme mensuel des rencontres mobilisant des artistes
Action 4.4 : impliquer les habitants de tous âges, en particulier les plus jeunes	
	> Diversifier l'offre destinée aux plus jeunes pour prendre en compte les enjeux du GSF
Action 4.5 : animer les rencontres annuelles des Entretiens de Bibracte-Morvan	
	> Poursuivre l'organisation des Entretiens de Bibracte-Morvan sur un rythme annuel
Action 4.6 : créer et animer des outils de communication à l'échelle du territoire	
	> Créer un support de communication léger et réactif utilisant les ressources de l'internet
	> Créer un support de communication imprimé fondé sur une carte du territoire du GSF
	> Éditer une lettre d'information pour rendre compte des grandes étapes de la démarche
Axe 5 : évaluer en continu les performances afin d'ajuster les actions et partager l'expérience	
Action 5.1 : évaluer la démarche	
	> Réunir le comité stratégique sur un rythme régulier (au moins une fois par semestre) et le comité des sages aux grandes étapes de la démarche
	> Remplir le tableau de bord sur un rythme annuel et établir un compte-rendu annuel d'activité
	> Assurer en continu l'auto-évaluation de la démarche par la mobilisation du chargé de recherche Innovation territoriale

III. 17 : Récapitulatif des avancées du Grand Site de France de Bibracte — Morvan des Sommets de 2022 à 2025.
En vert : objectifs intermédiaires atteints au dépassés ; en jaune : bilan mitigé ; en rouge : pas d'avancée significative.



III. 18 : Cartographie des acteurs du Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets (État au milieu de l'année 2025).

ANNEXES

PUBLICATIONS, MÉMOIRES ET RAPPORTS
(LISTE ARRÊTÉE AU 30 SEPTEMBRE 2025)

Rapports annuels d'activité : [2022](#), [2023](#), [2024](#)

Programmes des Entretien de Bibracte – Morvan :
[2022](#), [2023](#), [2024](#), [2025](#)

2021 (pour mémoire)

GSF 2021 : coll. — *Bibracte — Mont-Beuvray. Demande de 2^e renouvellement du label Grand Site de France sous le nom de Bibracte — Morvan des Sommets*. Glux-en-Glenne : Bibracte, novembre 2021. Disponible [en ligne](#).

2022

Goudiard 2022 : GOUDIARD (R.). — la redécouverte d'un tourisme culturel et de proximité, un atout bas carbone. En relisant Hassan Zaoual. *Signé PAP 54*, janvier 2022. <https://www.paysages-apres-petrole.org/la-redecouverte-dun-tourisme-culturel-et-de-proximite-un-atout-bas-carbone-en-relisant-hassan-zaoual1>

Guichard 2022 : GUICHARD (V.). — Ancrer le tourisme de demain dans les territoires. In : *Comment réinventer le tourisme en Bourgogne-Franche-Comté ?* Paris : ÉTÉ, avril 2022, (Espaces, hors série), p. 36-39.

Guichard 2022 : GUICHARD (V.). — Bibracte : la deuxième vie d'une ville gauloise. *Culture et Recherche*, 142, printemps-été 2022, p. 113-117. <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/enseignement-supérieur-et-recherche/la-revue-culture-et-recherche/La-recherche-culturelle-et-l-Europe>

Wanat et al. 2022 : WANAT (L.), SAUVEUR (E.), BONZOM (N.). — *Les carnets d'arpentage du Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets, n° 7 : Commune de Fâchin*. Saint-Brisson : Parc naturel régional du Morvan / Glux-en-Glenne, Bibracte, 2022. <https://grandsite-bibracte-morvan.fr/fr/ressources>

Wanat et al. 2022 : WANAT (L.), SAUVEUR (E.), BONZOM (N.). — *Les carnets d'arpentage du Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets, n° 7 : Commune d'Arleuf*. Saint-Brisson : Parc naturel régional du Morvan / Glux-en-Glenne, Bibracte, 2022. <https://grandsite-bibracte-morvan.fr/fr/ressources>

2023

Goudiard 2023 : GOUDIARD (R.). — Habiter la Terre : Bruno Latour et la démarche paysagère sur le Grand Site de Bibracte. *Signé PAP 64*, février 2023. http://www.paysages-apres-petrole.org/wp-content/uploads/2023/03/ARTICLE-64-Collectif-Pap_RG.pdf

Guichard, Cacot 2023 : GUICHARD (V.), CACOT (J.). — Un laboratoire d'expérimentation forestière sur le mont Beuvray. *Parlons forêt : revue des propriétaires forestiers de Bourgogne-Franche-Comté*, 2, 2023, p. 11.

Mobillion 2023 : MOBILLION (S.). — Se projeter dans le futur en transformant le territoire en scène ouverte. In : ARCHAMBAULT (S.) dir. — *Comment les paysages d'exception peuvent-ils inspirer, ressourcer et mobiliser ?* Actes des 24^e Rencontres du Réseau des Grands Sites de France (Îles Sanguinaires – Pointe de la Parata, 13-14 octobre 2022). Paris : Réseau des Grands Sites de France, 2023, p. 30-31.

Wanat et al. 2023 : WANAT (L.), SAUVEUR (E.), BONZOM (N.). — *Les carnets d'arpentage du Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets, n° 8 : Commune de Poil*. Saint-Brisson : Parc naturel régional du Morvan / Glux-en-Glenne, Bibracte, 2023. <https://grandsite-bibracte-morvan.fr/fr/ressources>

Wanat et al. 2023 : WANAT (L.), SAUVEUR (E.), BONZOM (N.). — *Les carnets d'arpentage du Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets, n° 9 : Commune de La Comelle*. Saint-Brisson : Parc naturel régional du Morvan / Glux-en-Glenne, Bibracte, 2023. <https://grandsite-bibracte-morvan.fr/fr/ressources>

Wanat et al. 2023 : WANAT (L.), SAUVEUR (E.), BONZOM (N.). — *Les carnets d'arpentage du Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets, n° 9 : Commune de Millay*. Saint-Brisson : Parc naturel régional du Morvan / Glux-en-Glenne, Bibracte, 2023. <https://grandsite-bibracte-morvan.fr/fr/ressources>

2024

Bessenay 2024 : BESSEY (L.). — *Caractérisation du potentiel d'accueil de la biodiversité forestière liée à la maturité des peuplements du Mont Beuvray en fonction de l'essence dominante et de l'arrêt d'exploitation*. Lyon : Université Lumière Lyon 2 (mémoire de Master 2 « Gestion de l'environnement » réalisé dans le cadre d'un stage à Bibracte (4 mars - 30 août 2024), sous la direction de J. Cacot (Bibracte EPCC) et Y. Gunnel (Lyon 2).

Cacot et al. 2024 : CACOT (J.), BARRET (Ph.), BLONDET (M.), GUICHARD (V.), LACOMBE (E.), LE MÉHAUTÉ (N.). — Le Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets : une expérience de dialogue territorial en contexte de conflit forestier. *Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement*, 115, juillet 2024, p. 106-110 (n° thématique « Les forêts dans le changement climatique : nouveaux enjeux »). https://annales.org/re/2024/re_115_juillet_2024.html

Cochet, Dubrulle 2024 : COCHET (H.), DUBRULLE (J.) dir. — *Diagnostic agroéconomique du Sud-Morvan (Saône-et-Loire & Nièvre)*. Étude réalisée du 2 avril au 30 mai 2024 par les étudiants de l'UC Projets de Développement Agricole d'AgroParisTech, Juillet 2024.

Coppin 2024 : COPPIN (Fl.). — *Ancient paths to the future: INCULTUM pilot #6, Bibracte – Morvan (F): Innovation Factsheet*. Zenodo, 2024. <https://zenodo.org/records/11208188>

Coppin, Guichard 2024a : COPPIN (Fl.), GUICHARD (V.). — *Policy recommendations for tourism to be a tool for inclusive and sustainable territorial projects in marginal areas. European policy brief from the INCULTUM project*. Zenodo, 2024. <https://zenodo.org/records/11092093>

Coppin, Guichard 2024b : COPPIN (Fl.), GUICHARD (V.). — Chapter 2: Tourism as a tool for social and territorial cohesion: exploring the innovative solutions developed by INCULTUM Pilots. In: BOROWIECKI (K.-J.), FRESA (A.), MARTÍN CIVANTOS (J.-M.). — *Innovative Cultural Tourism in European Peripheries*. London: Routledge, 2024, p. 7-27. <https://doi.org/10.4324/9781003422952-2>

Coppin, Guichard 2024c : COPPIN (Fl.), GUICHARD (V.). — Chapter 11: Ancient Paths to the Future: An Integrated Approach to Territorial Communities and Entrepreneurship". In: BOROWIECKI (K.-J.), FRESA (A.), MARTÍN CIVANTOS (J.-M.). — *Innovative Cultural Tourism in European Peripheries*. London: Routledge, 2024, p. 185-199. <https://doi.org/10.4324/9781003422952-2>

Debuf 2024 : DEBUF (L.). — *Mise en place d'une Association foncière pastorale en Morvan. Le cas d'étude de la clairière d'Anverse*. Nancy, Université de Lorraine (mémoire de stage de Master 2 en géographie, aménagement, environnement et développement).

Fabriques 2024 : Fabriques Architectures Paysages, Territoires & Paysages — *Sites classés de Bibracte – Mont-Beuvray et du MontPréneley – Sources de l'Yonne : Document de gestion*, conçu par les agences

FABRIQUES Architectures paysages et TERRITOIRES & PAYSAGES. Dijon : direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 2024. <https://www.grandsite-bibracte-morvan.fr/fr/publication-dun-document-de-gestion-des-sites-classes-de-bibracte-morvan-des-sommets>

Golánová et Hajnalová 2023 : GOLÁNOVÁ (P.), HAJNALOVÁ (M.). — *Oppidum as an urban landscape. A multidisciplinary approach to the study of space organisation at Bibracte*. Glux-en-Glenne : Bibracte, 2023 (Bibracte, 33).

Guichard 2024a : GUICHARD (V.). — Du projet de site au projet expérimental de territoire : le cheminement du Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets. *Culture et Recherche*, 146, printemps-été 2024, p. 92-95. <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/enseignement-superieur-et-recherche/la-revue-culture-et-recherche/La-recherche-culturelle-et-l-Europe>

Guichard 2024b : GUICHARD (V.). — De l'étude du passé d'un territoire à la définition de son avenir : le rôle-clé de la démarche paysagère. *DARD/DARD*, 11, automne 2024, p. 13-25. <https://shs.cairn.info/revue-dard-dard-2024-2-page-44?lang=fr>

Rabiller 2024 : RABILLER (L.). — *Les tracés de l'eau, des savoirs situés d'éleveur-euses du Morvan sur l'eau et sa gestion dans un environnement climatique et socio-institutionnel en transition*. Grenoble : Université Grenoble-Alpes (mémoire de Master 2 de géographie).

Recommandations 2024 : coll. — *Cahier de recommandations du groupe de dialogue forestier*. Glux-en-Glenne : Bibracte, 2024. <https://forestlab.hypotheses.org/files/2025/10/Cahier-de-recommandations-du-groupe-de-dialogue-forestierVF.pdf>

Wanat et al. 2024 : WANAT (L.), SAUVEUR (E.), BONZOM (N.). — *Les carnets d'arpentage du Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets, n° 11 : Commune de La Grande-Verrière*. Saint-Brisson : Parc naturel régional du Morvan / Glux-en-Glenne, Bibracte, 2024. <https://grandsite-bibracte-morvan.fr/fr/ressources>

Wanat et al. 2024 : WANAT (L.), SAUVEUR (E.), BONZOM (N.). — *Les carnets d'arpentage du Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets, n° 12 : Commune de Roussillon-en-Morvan*. Saint-Brisson : Parc naturel régional du Morvan / Glux-en-Glenne : Bibracte, 2024. <https://grandsite-bibracte-morvan.fr/fr/ressources>

2025

Agneessens 2025 : AGNEESSENS (S.). — *Développer le « ré-ensauvagement de l'élevage » ? Contribution à l'établissement d'une méthodologie de montage de projets éco-pastoraux pour certains territoires de l'Europe. Etude de reconversion d'un domaine agricole dans le parc naturel régional du Morvan (FR).* Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en agroécologie. Liège : Université de Liège, juin 2025.

Ayache 2025 : AYACHE (L.). — *Archéologie inversée. Bibracte, inspirations de l'architecte Pierre-Louis Faloci.* Livret-guide de l'exposition. Glux-en-Glenne : Bibracte, 2025. https://bo.bibracte.fr/sites/default/files/media/Bibracte-Livret_Expo_2025_Archeologie_inversee.pdf

Balland, Coppin, Guichard 2025 : BALLAND (V.), COPPIN (Fl.), GUICHARD (V.). — *Mapping territorial commons in rural Europe. SEcreTour Deliverable 1.1.* 2025. <https://zenodo.org/records/14965792>

Benoit-Cattin, Gressier 2025 : BENOIT-CATTIN (A.), GRESSIER (V.). — *L'élevage : un rempart contre la déprise ? Diagnostic agraire du sud du Morvan.* Mémoire de fin d'études. Paris : AgroParisTech, octobre 2025.

Coppin, Guichard 2025 : COPPIN (Fl.), GUICHARD (V.). — Une recherche buissonnière au fil des chemins du Morvan. *Culture et Recherche*, 149, automne-hiver 2025. <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/enseignement-superieur-et-recherche/la-revue-culture-et-recherche/la-recherche-indisciplinee>

Fontaine 2025 : FONTAINE (S.). — *Aire d'Influence du Grand Site de France de Bibracte - Morvan des Sommets au regard des projets photovoltaïques au sol et agrivoltaïques.* Bordeaux : Agence Sonia Fontaine, 2025. <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/aire-d-influence-paysagere-de-bibracte-morvan-des-a11055.html>

Goudiard 2025 : GOUDIARD (R.). — Habiter la terre : Bruno Latour et la démarche paysagère sur le Grand Site de Bibracte. In : MARCEL (O.), THIBAUT (J.-P.) dir.—*Changeons le paysage ! L'embellie écologique.* Paris : Le Moniteur, 2025, p. 271-277.

INTERVENTIONS

2022

29 mars : *Gérer un site patrimonial dans toutes ses dimensions : l'exemple de Bibracte*, intervention de Vincent Guichard devant les élèves architectes et urbanistes de l'État à l'École de Chaillot.

2 juin : *Un laboratoire d'expérimentation forestière pour s'adapter au changement climatique – Bibracte - Mont Beuvray*, intervention de Quentin Rouquillaud à la journée d'échanges "*La démarche paysagère dans les Grands Sites de France*" organisée à Paris par le Réseau des Grands Sites de France.

9 juin : *Le laboratoire d'expérimentation forestière du mont Beuvray*, intervention de Vincent Guichard et Quentin Rouquillaud à la rencontre *Le futur de la forêt nivernaise face au changement climatique*, organisée à Guérigny par le Département de la Nièvre.

13 juillet : animation par Vincent Guichard de la séance de clôture de la 8^e édition de la formation internationale *Construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux* organisée par le Réseau des Grands Sites de France, à l'hôtel de Sully, Paris.

16-17 septembre : *Dans les prés !*, 16^e Entretiens de Bibracte-Morvan.

13 octobre : intervention de Sophie Mobillion aux 24^e Rencontres du Réseau des Grands Sites de France, à Ajaccio, dans la cadre de la table-ronde "*L'inspiration artistique, révélatrice des lieux et créatrice de liens*".

20 octobre : *Bibracte : à propos de questions paysagères et de gestion intégrée*, intervention de Vincent Guichard au séminaire *Art @ Ecologie* organisé par les laboratoires CIMEOS et LiR3S à Dijon.

2023

25 avril : intervention de Vincent Guichard à la rencontre des acteurs de la filière patrimoine organisée par la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'écomusée du Creusot.

27 avril : *Synthesis and analysis of the pilots innovation*, intervention de Flore Coppin aux rencontres INCULTUM, à Roslagen (Suède).

7 juin : *Archéologie et société, quelques enjeux à l'heure de l'entrée dans l'Anthropocène*, intervention de Vincent Guichard aux Assises de l'archéologie française tenues à l'Institut de France, Paris.

30 juin : intervention de Roger Goudiard au colloque *Le retour du sauvage* tenu au centre culturel international de Cerisy.

19 juillet : *Le laboratoire forestier du GSF Bibracte – Morvan des Sommets*, intervention de Jean Cacot au webinaire *Patrimoines et changement climatique : expérimenter la résilience dans les sites patrimoniaux* organisé par le Réseau des Grands Sites de France dans le cadre du Pôle international francophone des sites patrimoniaux.

12 septembre : intervention de Vincent Guichard au webinaire *Quels partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche ?* organisé par le Réseau des Grands Sites de France.

15-16 septembre : *Quand l'art se mêle de ce qui nous regarde*, 17^e Entretiens de Bibracte-Morvan.

17 octobre : Quel apport du label « qualité tourisme » pour le musée ? L'exemple de Bibracte, intervention de Pascale Plaza à la journée d'étude *Les touristes au musée* organisée à Gray par l'Association des musées de Bourgogne-Franche-Comté et le Comité régional du tourisme de Bourgogne Franche-Comté.

23 novembre : *Bibracte : une interface territoriale de recherche participative en Morvan*, intervention de Flore Coppin au colloque *Recherches participatives : connaissances et reconnaissances* tenu à l'université de Caen.

18 décembre : participation de Vincent Guichard au jury de la thèse de Vincent Balland, *De la forêt domestique à la forêt marchande : étude géohistorique des espaces boisés dans le Haut Morvan montagnard, un patrimoine naturel et culturel en questions(s) (XIV^e – XVIII^e siècles)*, à l'université de Bourgogne, Dijon.

2024

8-9 janvier : intervention de Roger Goudiard au séminaire annuel sur la libre évolution, stratégie de gestion des milieux naturels, organisé par l'UICN et la Commission française de l'UNESCO.

12 avril : *Tourism as a tool for social and territorial cohesion. Exploring the innovative solutions developed*

by *INCULTUM Pilots*, intervention de Flore Coppin et Vincent Guichard au colloque de clôture d'INCULTUM, tenu à Guadix (Espagne).

18 avril : intervention de Vincent Guichard (en visio-conférence) lors de l'atelier *Construire ensemble une politique muséale et patrimoniale* organisé par le bureau de la communauté d'agglomération Bourges Plus.

17-21 mai : intervention de Roger Goudiard au colloque *Vers une politique des cycles de l'eau* tenu au centre culturel de Cerisy.

18 juin : *Quand la transition se fait rupture : huit siècles de foresterie en Morvan (de la fin du XIII^e siècle à aujourd'hui)*, intervention de Vincent Balland et Damien Marage au colloque *Forêts en transition : concepts, méthodes, mesures et prospective* organisé à Tours par le laboratoire CITERES.

1er-5 juillet : intervention de Roger Goudiard à la 2^e session d'été de l'Université des Terrestres, tenue à la Maison-Ateliers, à Cornillon-en-Trièves

9 juillet : intervention de Roger Goudiard lors de la réunion du groupe de travail *Relations humains et non-humains* de l'Office français de la Biodiversité.

7 octobre : *L'histoire de la forêt du Haut-Morvan*, intervention de Vincent Balland devant les cadres de la direction Bourgogne-Ouest de l'ONF, à Varzy (Nièvre).

11 octobre : *Le tour du Morvan des sommets, un parcours de visite en devenir*, intervention de Sophie Mobilion aux 26^e Rencontres des Grands Sites de France tenues à Aurillac.

14 octobre : *Construire une communauté patrimoniale active au service du territoire. Un point de vue de terrain depuis le Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets*, intervention de Vincent Guichard à l'atelier *Paysages, Sylviculture et agropastoralisme durables* organisé à Clermont-Ferrand par l'Association internationale des sites naturels habités.

18-19 octobre : *L'eau dans tous ses États*, 18^e Entretiens de Bibracte-Morvan

7 novembre : intervention de Sophie Mobilion à Bruxelles dans le cadre des *Journées européennes du Partenariat européen d'innovation pour l'agriculture (PEI-AGRI)*, à l'invitation de la région Bourgogne-Franche-Comté

20 novembre : *Description d'une recherche partici-*

pative sur l'eau, intervention de Caroline Darroux et Cécile Guénon aux Journées d'études *Quelle portée scientifique et démocratique des sciences et recherches participatives ?* organisées à Lyon par le GIS Démocratie & Participation.

22 novembre : *Construire une communauté patrimoniale active au service du territoire. Un point de vue de terrain depuis le Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets*, intervention de Vincent Guichard aux 11^e Journées d'études du Centre d'étude des Patrimoines en Charolais-Brionnais, *Patrimoine et Environnement dans une monde en crise*, tenues à Saint-Christophe-en-Brionnais.

27 novembre : intervention de Vincent Guichard à une table-ronde sur les enjeux du paysage, aux *4e Ateliers du tourisme durable de Porto Vecchio* (en visioconférence).

2 décembre : intervention de Vincent Guichard et Soline Archambault (directrice du Réseau des Grands Sites de France) sur la mise en valeur des sites archéologiques, lors du colloque *Apollonia d'Illyrie : 100 ans de recherches archéologiques franco-albanaises* tenu à Paris, au Sénat.

12 décembre : intervention de Sophie Grange aux Rencontres annuelles de l'association des Centres culturels de rencontre, tenues à la Cité du Mot, à La Charité-sur-Loire.

2025

24 janvier : intervention de Vincent Guichard à la journée d'étude organisée au Sénat autour de l'ouvrage 1941. *Genèse et développements d'une loi sur l'archéologie*

20 mars : intervention de Laïla Ayache aux rencontres professionnelles de la Fédération des écomusées et musées de société tenues à Dijon sous le thème *Ambition écologique et solidaire : patrimoines et collections*

02 avril : intervention de Vincent Guichard à la journée d'étude *Renforcer la participation des acteurs français dans le PEI Agri* tenue à Paris, au ministère de l'Agriculture

19 mai : intervention de Roger Goudiard et Vincent Guichard lors du colloque *Métamorphoses par le paysage* tenu au centre culturel international de Cerisy

21 mai : *Building an active heritage community to serve the territory: A point of view from the field*, intervention de Vincent Guichard au colloque *Connecting Nature and Culture for a Sustainable Future* tenu à l'université de Coimbra

21 mai : *Co-construction with a community of residents of science-based sustainable uses for water resources*, intervention de Jean-Pierre Girard au colloque *Connecting Nature and Culture for a Sustainable Future* tenu à l'université de Coimbra

03 juin : participation de Vincent Balland aux rencontres annuelles du groupe de travail Paysage de l'ONF, à Verdun

01 juillet : présentation de l'aire d'influence paysagère du site classé de Bibracte – Mont-Beuvray par Estelle Labbé-Bourdon et Sonia Fontaine à l'occasion du séminaire *Concilier paysage et transition énergétique dans les Grands Sites de France* organisé par RGSF à Paris

16 juillet : animation par Vincent Guichard du webinaire *Vers une gestion partagée des paysages littoraux : comment trouver un équilibre entre nature et activités dans des milieux sous pression ?* organisé par le Réseau des Grands Sites de France

23-28 juillet : participation de Flore Coppin à l'atelier d'échanges académiques franco-chinois *Protection intégrée des monuments historiques et de l'environnement naturel du site de Jinci (Shanxi, Chine)*, organisé par l'université de Tianjin et l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine

17 septembre : « Construire une communauté patrimoniale active au service du territoire : un point de vue de terrain », intervention de Vincent Guichard devant les étudiants de l'Institut national des Etudes territoriales (INET), en visioconférence

17 octobre : témoignage sur le projet COUDRIER, par Philippe Amiotte-Suchet (laboratoire Biogéosciences, Dijon) et Cécile Guénon (MPOB) lors du colloque *L'engagement citoyen dans la science* organisé par l'Agence nationale de la Recherche au Sénat

17-18 octobre : *Des paysages en commun*, 19^e Entretien de Bibracte-Morvan

04 novembre : intervention de Vincent Guichard à la journée d'étude *La relation tangible-intangible au sein du Patrimoine mondial : un moteur de l'expérience touristique* organisée par la chaire UNESCO Culture, Tourisme, Développement de l'université de Paris Panthéon-sorbonne.

19^e
**ENTRETIENS
DE BIBRACTE-
MORVAN**

Des
paysages
en
commun

Idees, rencontres, balades et récits sur
les commons comme leviers d'action collective
pour les paysages ruraux en transition

Inscription : www.bibracte.fr | événement gratuit

17 & 18 OCTOBRE 2025

Illustration : ©Bibracte Nison Bonzon • Graphisme : Jenn Meeûs

Logos: Bibracte, Nièvre, European Union, SECOTOUR, Région Bourgogne-Franche-Comté, Grand Site de France

III. 19 : Affiche des 19^e Entretiens de Bibracte - Morvan (cl. Bibracte / Jenn Meeûs 2025).

La démarche Grand Site de France menée autour du site classé de Bibracte – Morvan des Sommets est animée par BIBRACTE EPCC, le Parc naturel du Morvan et le Département de la Nièvre, en concertation avec différents partenaires, notamment les douze communes du territoire de projet. Le Grand Site de France bénéficie de soutiens spécifiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'État – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), Fonds vert et Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). L'Agence nationale de la recherche finance le projet COUDRIER. S'y ajoute un appui substantiel de l'Union européenne mobilisé par différents canaux : Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au titre du programme LEADER Morvan et du Partenariat européen d'innovation pour l'agriculture et la foresterie (PEI AGRI) en appui des projets SADAPTER et LABORATOIRE FORESTIER) ; programme Horizon Europe dans le cadre du projet SECreTOUR.



B I B R A C T E

Centre archéologique européen

F - 58370 GLUX EN GLENNE / Tél. : +33(0)3 86 78 69 00 / Fax : +33(0)3 86 78 65 70
E-mail : info@bibracte.fr Site web : <http://www.bibracte.fr>